



**Rapport annuel 2019 des Nations Unies Tunisie sur les résultats
UNDAF 2015-2020**

Mars 2020

ABREVIATIONS ET ACRONYMES 2

RESUME EXECUTIF.....	4
INTRODUCTION.....	8
BREF APERÇU DU CONTEXTE	8
PREMIERE PARTIE : REALISATIONS 2019	11
AXE 1 « GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ».....	11
<i>Effet 1 : Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre.</i>	<i>11</i>
<i>Rappel du Contexte socio-politique :</i>	<i>11</i>
<i>Principales réalisations sous cet effet :.....</i>	<i>11</i>
1. <i>La mise en place et l'opérationnalisation des instances indépendantes conformément aux standards internationaux :.....</i>	<i>12</i>
2 <i>Appui à la réforme de la Justice et du système pénitentier :</i>	<i>15</i>
3 <i>Soutien à l'Assemblée des Représentant du Peuple (ARP) :</i>	<i>16</i>
4 <i>Réforme de la sécurité et lutte contre le terrorisme :</i>	<i>16</i>
5 <i>Promotion de la transparence et de la liberté d'expression :</i>	<i>16</i>
6 <i>Promotion et suivi des engagements internationaux à travers notamment :</i>	<i>17</i>
7 <i>Citoyenneté :.....</i>	<i>17</i>
8 <i>Communication, Information et Médias :</i>	<i>18</i>
<i>Effet 2 : L'Etat adopte une nouvelle organisation administrative aux niveaux régional et local, répondant aux aspirations des Tunisiens à un modèle de gouvernance démocratique, basé sur la participation citoyenne et la redevabilité</i>	<i>18</i>
9 <i>l'appui au processus de décentralisation</i>	<i>19</i>
10 <i>la promotion des droits de l'Homme et de la citoyenneté</i>	<i>19</i>
11 <i>le renforcement de la Participation des femmes à la prise de décision</i>	<i>19</i>
12 <i>le renforcement de la participation des jeunes dans la prise de décision et la gouvernance locale.</i>	<i>20</i>
AXE 2 « MODELE ECONOMIQUE INCLUSIF DURABLE ET RESILIENT ».....	21
<i>Effet 3 : L'Etat met en œuvre, en harmonie avec l'Agenda 2030, les fondements d'un nouveau modèle de développement économique et social, équitable, inclusif, durable et résilient générateur de richesses et d'emplois.</i>	<i>21</i>
13 <i>l'appui à l'intégration, le suivi et le reporting des objectifs de développement durable (ODD) en Tunisie :</i>	<i>21</i>
14 <i>la production et la gestion des données statistiques :</i>	<i>22</i>
<i>Effet 4 : Les jeunes et femmes, demandeurs d'emplois, bénéficient d'opportunités suffisantes et appropriées, appuyées par des mécanismes et modalités adaptées, d'employabilité et d'insertion dans les circuits formels des activités économiques</i>	<i>22</i>
15 <i>La promotion de l'emploi et des activités génératrices de richesses :</i>	<i>22</i>
16 <i>La promotion de filières et de chaînes de valeurs agricoles performantes et compétitives :.....</i>	<i>24</i>
<i>Effet 5 : L'Etat en partenariat avec le secteur privé et les acteurs de l'économie sociale et solidaire favorisent un développement économique (des secteurs) performant et intégré</i>	<i>25</i>
17 <i>La promotion de l'économie sociale et solidaire :</i>	<i>25</i>
18 <i>La planification régionale et locale, inclusive et équitable :</i>	<i>26</i>
AXE 3 : LES ACTEURS REGIONAUX GERENT D'UNE MANIERE EFFICIENTE ET EXPLOITENT D'UNE MANIERE OPTIMALE, DURABLE ET INCLUSIVE LES RESSOURCES REGIONALES.....	28
<i>Effet 6 : Les acteurs régionaux assurent la préservation et le développement des ressources du pays d'une manière efficiente, durable et inclusive</i>	<i>28</i>
19 <i>La transition énergétique :</i>	<i>28</i>
20 <i>Gestion et utilisation des ressources en eau :</i>	<i>29</i>
21 <i>Dans le cadre de la lutte contre la pollution industrielle :</i>	<i>29</i>
<i>EFFET 7 : Les autorités publiques préviennent et gèrent d'une manière mieux coordonnée et plus efficace les crises humanitaires et les catastrophes.</i>	<i>30</i>
AXE 4 « PROTECTION SOCIALE ET ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE »	31
<i>Effet 8 : Les autorités publiques élaborent, suivent et évaluent d'une manière participative des réformes sociales basées sur des données probantes et fondées sur l'équité.</i>	<i>31</i>
22 <i>Réforme de la protection sociale :</i>	<i>31</i>

23 Réforme du système de santé :.....	32
24 Réforme du système éducatif :	32
<i>Effet 9 : L'Etat assure des services sociaux de santé, d'éducation et de protection de meilleure qualité et accessibles aux groupes vulnérables.</i>	<i>33</i>
25 Au niveau de la lutte contre l'abandon et l'échec scolaire :	33
26 Au niveau de l'alimentation scolaire :	33
27 Au niveau de la santé maternelle et néonatale :.....	34
28 Au niveau de l'amélioration des services de prise en charge des femmes et filles victimes de violences : .	34
29 Génération de connaissances, production de données et sensibilisation sur les droits humains et l'accès aux services :.....	35
<i>Effet 10 : Les groupes vulnérables ayant des besoins spécifiques jouissent d'une protection sociale et juridique conforme aux engagements pris par la Tunisie dans le cadre des conventions et traités internationaux des droits de l'homme et l'égalité de genre.</i>	<i>36</i>
30 La promotion des droits des populations vulnérables, à travers :.....	36
31 Génération de connaissances relatives aux groupes vulnérables :.....	36
32 Au niveau de la protection des enfants :	37
33 Au niveau de l'appui aux personnes souffrant d'handicap :	37
34 Au niveau de l'appui à l'élimination des discriminations de tout genre et origine :.....	37
REALISATIONS DANS LA THEMATIQUE DE LA PROMOTION DU GENRE	39
RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME « UNIS DANS L'ACTION »	40
RESULTATS : COMMUNICATION COMMUNE	41
MOBILISATION & UTILISATION DES RESSOURCES.....	42
<i>Principaux chiffres</i>	<i>42</i>
DEUXIEME PARTIE : ENSEIGNEMENT A TIRER DE LA MISE EN ŒUVRE	43
I. DEFIS A RELEVER.....	44
1.1 Défis liés à la situation du pays	44
1.2 Défis liés aux Fortes attentes des partenaires et la multiplicité des priorités nationales	44
1.3 Défis d'efficience et d'innovation	44
1.4 Défis liés à la coordination externe et interne	44
1.5 Autres défis.....	45
<i>Enseignements tirés et perspectives</i>	<i>45</i>
OPPORTUNITES A SAISIR.....	47
11.1 Opportunités au niveau des partenaires nationaux.....	47
11.2 Opportunités au niveau des bailleurs de fonds.....	47
11.3 Opportunités à une meilleure utilisation du potentiel et atouts du SNU dans le pays	47
PRINCIPALES ORIENTATIONS	48
111.1 Au niveau programmatique : prorogation de l'UNDAF	48
111.2 Au niveau de coordination interne	48
111.3 Au niveau de la coordination externe	49

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ARP	Assemblée des Représentants du Peuple
APBDH	Approche de Programmation Basée sur les Droits Humains
CCA	Common Country Assessment
CPD	Country Programme Document
CSM	Conseil Supérieur de la Magistrature
DGOIC	Direction Générale des Organisations et Conférences Internationales
GR	Groupes de Résultats
HAICA	Haute Autorité Indépendante de la communication audiovisuelle
INLUCC	Instance Nationale de lutte contre la corruption
INLTP	Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
INDH	Instance Nationale des Droits de l'Homme
INPT	Instance Nationale pour la Prévention de la Torture
ISIE	Instance Supérieure Indépendante des Elections
IVD	Instance Vérité et Dignité
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC	Organisations de la Société Civile
SNU	Système des Nations Unies
S&E	Suivi et Evaluation
UGTT	Union Générale Tunisienne du Travail
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNSDCF	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

RESUME EXECUTIF

Le Système des Nations Unies en Tunisie (SNU) appuie le Gouvernement tunisien dans sa quête permanente en faveur d'un développement économique et social durable, centré sur la personne humaine, les catégories les plus vulnérables en particulier, et préservant les générations présentes et futures. Pour réaliser cet appui technique, dont les priorités sont définies dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF 2015-2020), il s'appuie dans son action sur 17 agences résidentes (mais également non-résidentes) : BM, FAO, HCDH, HCR, OIM, OIT, OMS, ONUDC, ONUDI, ONU-Femmes, ONU-Habitat, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNESCO, UNFPA, UNICEF, UNOPS.

Constituant une revue interne des réalisations de l'année 2019 des diverses agences et reflétant la contribution de ces actions à l'atteinte des objectifs inscrits dans l'UNDAF pour les cinq années d'exécution 2015-2019, ce rapport a pour objectif : (i) d'apprécier les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats attendus, (ii) de faire le bilan des ressources mobilisées par le SNU pendant la même période et (iii) d'apprécier la cohérence de l'appui de l'équipe des Nations Unies (UNCT) au pays. Ayant fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en décembre 2018, l'UNDAF est désormais structuré autour de 4 axes d'intervention et 10 effets attendus présentés dans ce rapport.

Grâce à son positionnement, l'équipe des Nations Unies en Tunisie a pu capitaliser sur son rôle d'intermédiaire neutre et rassembleur entre les parties nationales et la communauté internationale en vue de maximiser les possibilités d'appui aux facteurs de réussite de la transition politique, économique et sociale.

Les réalisations du SNU ont avancé globalement de façon satisfaisante dans les divers domaines d'intervention et les résultats retenus restent cohérents avec les priorités nationales dans un contexte politique qui a été fortement marqué par les élections présidentielles et législatives et un contexte économique et social dont le bilan reste en deçà des objectifs arrêtés au Plan Quinquennal de Développement 2016-2020 (PQD), selon une évaluation réalisée par le Think Tank SOLIDAR¹.

Etant un des quatre axes prioritaires d'intervention du SNU dans le cadre de l'UNDAF, l'appui à la Gouvernance, et la consolidation de la transition démocratique, a été au centre de plusieurs actions saillantes et activités importantes pour accompagner les partenaires au cours de l'année 2019.

Le rôle des instances indépendantes dans la consolidation démocratique et la concrétisation des choix constitutionnels en matière de gouvernance (ODD 16) est fortement consacré dans la Constitution de 2014. Dans la continuité des appuis déjà lancés dans le cadre de l'UNDAF, ces instances ont particulièrement bénéficié d'un accompagnement, chacune dans son domaine et champs d'intervention.

C'est à travers le support du PNUD au profit de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) que des élections transparentes ont été organisées dans des délais contraints avec l'avancement des élections présidentielles suite au décès du Président Beji Caid Sebti en juillet 2019. Suivis des élections législatives, ces rendez-vous importants dans l'histoire de la Tunisie ont permis aux tunisien(ne)s de se rendre aux urnes et choisir le cinquième Président de la République et les 217 représentants du peuple sous la 11^{ème} législature. Dans ce cadre, l'ISIE a bénéficié d'un appui technique et d'un support logistique pour pouvoir organiser ces élections dans des conditions favorables dans des délais très courts.

Dans ce même cadre, étant donné le rôle de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA), celle-ci a pu bénéficier d'un renforcement de ses capacités et d'un appui spécifique pour l'élaboration du Manuel de monitoring du pluralisme politique dans les médias audiovisuels.

L'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption (INLUCC) contribue aux politiques de bonne gouvernance, d'empêchement et de lutte contre la corruption, au suivi de leur mise en œuvre et à la diffusion de la culture y afférente. Elle consolide les principes de transparence, d'intégrité et de responsabilité².

¹<https://www.solidar-tunisie.org/fr/reflexions/evaluation-mi-chemin-objectifs-plan-developpement-2016-2020>

² Constitution de 2014

Etant un des acteurs essentiels de lutte contre la corruption, l'INLUCC a pu confirmer, grâce à l'appui du SNU, son autonomisation et consolidé sa capacité d'accompagner les acteurs locaux pour la lutte contre la corruption et la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière d'intégrité, un acquis renforcé par le lancement de la radio « Nazaha » (intégrité en arabe) pour lutter contre la corruption. Cette démarche, accompagnée par le PNUD dans le cadre de son appui à l'INLUCC, a permis de lancer un processus d'analyse des risques de corruption dans le cadre des marchés publics au niveau des municipalités. Des pilotes d'îlots d'intégrité dans les hôpitaux publics, la douane et les municipalités ont été par ailleurs créés.

Enfin, dans le cadre de l'appui au Ministère de l'Intérieur afin de consolider le respect des droits humains, un modèle tunisien de police de proximité a été mis en place. Appuyé par le PNUD, le ministère veut le généraliser dans tout le pays, permettant ainsi la réduction des incidents, l'amélioration de la perception des services de sécurité et le respect des droits humains.

Sur un autre plan, le travail des agences du SNU s'est également focalisé sur le deuxième axe de l'UNDAF : l'appui au développement inclusif et durable.

Après plusieurs cycles de consultations et de concertations avec les parties prenantes, un projet de loi sur l'économie sociale et solidaire a été proposé à l'approbation de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) en juillet 2019 grâce à l'appui du BIT. En ligne avec l'ODD 1, l'ODD 5, l'ODD 8 et l'ODD 10, l'économie sociale et solidaire, avec les secteurs privé et public, a pour finalité :

- La concrétisation de la justice sociale et le développement durable ;
- La création des postes d'emploi et la promotion du travail décent ;
- La création d'une dynamique locale pour la réalisation de l'équilibre entre les régions ;
- La structuration des activités informelles ;
- La promotion de l'initiative collective ;
- La création de la richesse et l'atteinte du confort économique et social du citoyen pour améliorer la qualité de vie.

Dans un autre contexte, s'agissant d'un secteur d'une grande importance sur les plans économique, social, environnemental et de sécurité alimentaire l'appui de la FAO au renforcement de la gouvernance et du développement du secteur de la pêche en Tunisie a permis de soutenir les efforts du gouvernement tunisien à améliorer la gestion de ses ressources halieutiques et assurer leur durabilité (ODD 14). Les activités ont touché à différents aspects qui sont d'ordre institutionnel, technique et de renforcement de capacités.

Le concours de la FAO a également porté, durant l'année 2019, sur la réduction des pertes et gaspillage alimentaires (30% pour certains produits) et le développement des chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire en Tunisie, en particulier sur les deux filières stratégiques pour le pays qui sont les céréales et le lait.

Dans le cadre de l'axe 3 portant sur un modèle de développement respectant l'environnement et les principes de l'économie verte, la protection de l'environnement et de la biodiversité (ODD 13), grâce à l'appui du PNUD et après la publication, en 2018, du 6ème rapport national sur la biodiversité, un Conseil des Ministres a adopté le protocole de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), premier instrument juridique supra-étatique et spécifique à la gestion intégrée des zones côtières et soumis au Parlement pour adoption.

Soutenu financièrement par la Banque mondiale (BM) et techniquement par le PNUD, la Tunisie a lancé, en juin dernier, le projet "appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone". Ce projet vise à aider la Tunisie à préparer une feuille de route pour la mise en place des instruments de tarification du carbone en tant que moyen de lutte contre le changement climatique.

L'axe 4 de l'UNDAF porte quant à lui sur la protection sociale et l'accès équitable aux services sociaux de qualité. Malgré la limite des ressources allouées à cet axe d'intervention³, le SNU, grâce aux interventions des différentes agences a pu contribuer à faire avancer certaines réformes et à lancer en partenariat avec le gouvernement des actions dont l'impact sur les catégories ciblées est très important.

³ Evaluation à mi-parcours de l'UNDAF Tunisie – Décembre 2018

A ce titre, malgré les avancées tunisiennes en matière de réduction de la mortalité maternelle et néonatale (ODD 3), les disparités régionales (ODD 10) restent importantes en la matière. La mortalité maternelle allant du simple au double selon les régions. C'est dans le cadre du programme conjoint sur la « Santé maternelle et néonatale » entre le Ministère de la Santé et l'OMS, avec le FNUAP, l'UNICEF et l'ONUSIDA qu'une stratégie nationale pour réduire la mortalité maternelle et néonatale a été développée pour la période 2020-2024. Elle vise en particulier à réduire les inégalités d'accès aux services, à améliorer la qualité des prestations délivrées par le système de santé et à renforcer la participation communautaire.

L'éducation est un des piliers fondamentaux dans les choix et les politiques de développement en Tunisie. Le pays affiche des taux de scolarisations des plus élevés dans la région à tous les niveaux. La qualité de l'enseignement (ODD 4), cependant, mérite de s'investir davantage dans des réformes touchant en particulier la petite enfance. Dans ce cadre, trois actions particulières menées par l'UNICEF en partenariat avec le Ministère de l'éducation méritent d'être citées :

- La généralisation de l'année préparatoire sur l'ensemble du territoire, et le lancement de la modélisation dans 3 centres de références scolaires sur la base de nouveaux standards en termes d'équipement et d'infrastructure ;
- La finalisation des préparatifs pour le lancement de l'école de la deuxième chance, avec 3 ministères partenaires (Min Educ, Aff Sociales, Emploi et formation professionnelle) ;
- La mise en place d'un système de redevabilité et de couverture universelle pour les enfants notamment à travers l'appui dans l'élaboration de la loi et des textes d'application soumis à l'approbation de l'ARP.

Sur un autre plan, afin de prendre en considération les conditions de couverture sociale des femmes ouvrières agricoles, un intense plaidoyer du HCDH en coopération avec ONU femmes a permis d'appuyer le projet « Ahmini » fruit d'un projet de startup parrainé par l'Etat et l'opérateur Tunisie Telecom et destiné à offrir une couverture sociale aux femmes rurales.

Afin de renforcer les acquis en matière de dialogue social, deux actions importantes ont continué à bénéficier de l'appui du BIT et l'OMS durant l'année 2019 :

- Appuyé par le BIT, la mise en place effective du Conseil National du Dialogue Social dont le rôle est de faciliter le dialogue social entre le gouvernement et les partenaires sociaux les plus représentatifs (UGTT et UTICA) et des employeurs du secteur agricole,
- Le développement d'une politique nationale de santé pour conduire le pays vers la Couverture Santé Universelle en 2030 élaboré grâce à un appui technique et financier de l'OMS au processus du dialogue sociétal sur la santé. Ce projet élaboré dans le cadre d'un processus participatif incluant l'ensemble des parties prenantes, y compris la population (consultée dans les 24 régions) fait de la Tunisie un pays pionnier dans la mise en place d'une forme de démocratie sanitaire sur le plan international.

Au-delà de l'appui technique au gouvernement tunisien dans le cadre de l'UNDAF, le SNU remplit également son rôle pour le maintien de la paix et la prévention des crises humanitaires. Dans ce cadre, la situation sécuritaire en Libye et l'évolution des conflits armés, ont été au centre du travail du SNU pour élaborer, en partenariat avec les autorités tunisiennes, les partenaires internationaux et les ONG, un plan de contingence. Avec la coordination du BCR et le lead du HCR et de l'OIM, cela a permis de préparer un plan pour prévenir les risques attendus d'afflux collectif éventuel vers la Tunisie, organiser la gestion des arrivées et de contenir les conséquences pour la sécurité ainsi que les conséquences financières, sanitaires et environnementales.

L'année 2019 a été, enfin, l'année de l'implémentation de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (UNDS). En effet, les États membres des Nations Unies ont demandé un repositionnement du système des Nations Unies pour le développement afin qu'il soit mieux équipé pour répondre à leurs besoins de coopération en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Le passage à la Maison Bleue, inauguré en mars 2019, a permis de progresser dans la définition de nouveaux objectifs pour une Stratégie Opérationnelle (Business Operational Strategy - BOS) pour la période 2020-2024 qui contribuera à une efficacité accrue et à une réduction des coûts dans les domaines des achats, la gestion des ressources humaines ainsi que les services financiers et logistiques. Une fois pleinement mis en œuvre par les 17 agences des Nations Unies en Tunisie, le BOS devrait permettre de réaliser des économies supplémentaires de

1 341 025 \$ sur cinq ans (soit 268 205 \$ par an). Outre ces économies, la mise en œuvre de ces activités renforcera la collaboration entre les agences des Nations Unies et leur personnel ainsi que leurs partenaires.

D'un point de vue programmatique, le SNU a lancé, en novembre dernier, un nouveau cycle de programmation, qui a commencé par l'analyse des enjeux de développement du pays (Common Country Analysis) et de l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD. Cette analyse est la référence sur laquelle va se baser le développement du prochain cadre de coopération au cours de 2020 avec le gouvernement et d'autres partenaires. L'analyse fournira une perspective unique des Nations Unies sur les défis de développement auxquels la Tunisie est confrontée, sur la base du principe « Ne laisser personne de côté » (donc, une approche fondée sur les droits) et les paradigmes de « maintien de la paix » (une perspective de prévention), tous deux mandatés par les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Introduction

Conformément à son devoir d'évaluation et de reddition de comptes, l'équipe pays procède chaque année à l'élaboration d'une revue interne des réalisations des diverses agences fonds et programmes du SNU en Tunisie. En se basant sur le cadre logique des résultats de l'UNDAF 2015-2020, le présent rapport examinera les progrès accomplis (résultats atteints) durant l'année 2019, et fera le bilan des ressources mobilisées par le SNU pendant la même période.

En appréciant la cohérence de l'appui de l'UNCT et la coordination du travail conjoint, des enseignements seront tirés de la mise œuvre des projets et programmes pour améliorer la performance du SNU durant la dernière année d'exécution de l'actuel UNDAF (2020) et également capitaliser sur ces leçons apprises, à l'occasion des travaux d'élaboration du prochain cadre programmatique UNSDCF 2021-2025.

Ce document permettra enfin de partager de façon formelle les réalisations du SNU dans le de cadre de l'UNDAF 2015-2020 avec le Ministère des affaires étrangères et les partenaires d'exécution des programmes.

BREF APERÇU DU CONTEXTE

L'année 2019 a été une année politique par excellence : les tunisiens étaient appelés à participer aux élections législatives et aux élections présidentielles, les deuxièmes à être organisées depuis l'adoption de la Constitution de 2014. Cependant suite au décès de feu le Président de la République Beji Caid Essebsi (25 juillet 2019) les élections présidentielles initialement prévues au mois de novembre 2019 ont dues être avancées au mois de septembre. Le Professeur Kais Saied, candidat indépendant, sera élu au second tour pour être le 5^{ème} Président de la République Tunisienne. Les élections législatives ont eu lieux tout de suite après pour élire les 217 nouveaux représentants du peuple au mois de novembre 2019.

Ces deux rendez-vous démocratiques témoignent de la remarquable résilience de la Tunisie et de la réussite de sa transition en dépit des défis structurels et aux impacts des conflits régionaux. La trajectoire de la Tunisie a été, à ce titre, exceptionnelle : c'est le seul pays de la région depuis les soulèvements arabes à avoir connu une amélioration des droits de l'homme, des droits politiques et de la gouvernance globale.

Les acquis démocratiques de la Tunisie restent, cependant, fragiles et le pays fait face à un affaiblissement de la confiance. Le désenchantement à l'égard de la classe politique a entraîné une baisse de la participation électorale depuis 2011, à l'exception des élections présidentielles de 2019 (49% au premier tour et 55% au second) et une augmentation des protestations sociales. Les élections municipales de 2018 avaient fourni une fenêtre d'opportunité pour renforcer la participation politique et citoyenne, mais le processus de décentralisation nécessite plus de temps pour consolider les appareils de l'Etat au niveau local. L'un des défis majeurs que le pays connaît reste par ailleurs le taux de chômage élevé des jeunes avec des disparités importantes entre les régions mais aussi entre les milieux urbains et les milieux périurbains et ruraux.

Sur le plan des droits de l'homme, la Constitution de 2014 a opté, conformément aux standards internationaux, pour les principes consacrant la liberté de conscience, la parité entre hommes et femmes, la civilité de l'État, l'égalité en droits et devoirs de tous les citoyens sans aucune discrimination, le droit à une vie digne, la protection de la vie privée, la liberté d'opinion, de pensée, d'expression, d'information et de publication ainsi que le droit à l'enseignement public gratuit, à la recherche scientifique, à la culture, à la santé, à l'eau, ainsi que des droits sociaux dont la protection des personnes vulnérables (enfants, personnes en situation d'handicap, etc.)⁴. Ces principes sont protégés par des organes constitutionnels indépendants, notamment l'Instance supérieure indépendante pour les élections ; l'Instance de la Communication Audiovisuelle ; l'Instance des droits de l'homme ; l'Instance du développement durable et des droits des générations futures ; et l'Instance de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Si l'adoption, au cours de l'année 2019, de la loi sur l'Autorité des droits de l'homme constitue un pas de plus pour la mise en place de ces instances, le report continu de l'élection des membres de la Cours Constitutionnelle ainsi que l'adoption de la loi sur l'Instance de la Communication

⁴ Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD en Tunisie, Juillet 2019

Audiovisuelle ou encore de certains textes d'applications portant sur le fonctionnement des autres instances freinent le processus de mise en œuvre de la Constitution pour ce qui concerne un de ses chapitres les plus importants⁵.

En réponse à ces défis divers et complexes, la Tunisie avait élaboré son plan de développement quinquennal 2016-2020 qui s'est articulé autour de cinq axes clés : bonne gouvernance, réforme de l'administration publique et mesures anti-corruption ; La Tunisie « en tant que plaque tournante économique » ; développement humain et inclusion sociale ; discrimination positive pour atteindre une plus grande égalité régionale ; et un développement durable basé sur une économie verte. Sur le plan quantitatif, le plan visait un taux de croissance de 4% ; une réduction du taux de pauvreté à 2% ; une augmentation du taux d'investissement à 25% ; la création de 400 000 emplois ; réduction du chômage à 12% ; une augmentation du taux d'épargne nationale à 18% ; et la réduction du secteur informel à 20% du PIB.

Cependant, le bilan dressé par le think-tank tunisien Solidar qui a procédé à une évaluation⁶ à mi-parcours du plan de développement, publié en août 2019, conclut que la Tunisie ne pourrait pas atteindre ces objectifs ambitieux d'ici la fin 2020. Affichant une moyenne de 1,8 % sur les trois premières années du plan quinquennal, le taux de croissance du PIB s'est limité à 1% contre des prévisions de 3,1% en 2019. Le taux de chômage quant à lui est resté au niveau de 15% jusqu'à la fin de 2019 avec 109 000 emplois créés sur les 400 000 prévus dans le cadre du plan. Le taux d'épargne n'a augmenté que de 9,6 % et le taux d'investissement a enregistré une augmentation de 18,8% contre 18% et 25% prévus. Les données sur l'évolution du taux de pauvreté ne sont pas disponibles mais la Tunisie affiche un taux de 15,2% en 2015⁷ avec des disparités importantes entre le milieu communal à 10,1% et le milieu non communal qui affiche un taux de 26%.

Par ailleurs, l'année 2019 devait être l'année de la relance économique. Alors que le gouvernement tablait sur une croissance de 3,1%, l'économie tunisienne n'a enregistré qu'une croissance de 1,1% pour les 9 premiers mois de 2019 et à peine 0,2% de croissance au 3ème trimestre 2019, selon l'INS. Cela s'explique entre autres par la pression fiscale exercée, qui n'a pas cessé d'augmenter depuis 2010 passant de 20,1% à 23,1 en 2018 puis 24,9 en 2019 et qui atteindrait 25,1% en 2020. Ce qui est assez excessif et encombrant, ne permettant pas aux sociétés d'investir et de se développer. Pour ce qui est des dépenses de développement, celles-ci ne dépassent pas les 2,9 milliards de dinars, ce qui représente 13,4% de l'ensemble des dépenses de l'Etat, durant le premier semestre 2019. L'inflation été plutôt dans une tendance baissière passant de 7,1% en janvier 2019 à 6,3% en novembre 2019 grâce à la hausse du taux d'intérêt décidé par la Banque centrale ayant pris des décisions douloureuses mais nécessaires, pour endiguer la hausse.

Ces faibles réalisations enregistrées jusqu'à la fin de l'année 2019 risquent de s'amplifier au cours de l'année 2020 avec la pandémie COVID-19 et ses effets socio-économiques. En effet, ses répercussions sur les micro petites et moyennes entreprises, l'économie informelle, le taux de chômage et la hausse des prix des denrées alimentaires constitueront un facteur supplémentaire contre l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030.

Malgré ces défis, la Tunisie présente plusieurs opportunités : une société civile forte et bien établie, active dans tous les domaines y compris de la protection des droits humains, la mesure de la redevabilité des organes de l'Etat ; un mécanisme électoral efficace qui a fait ses preuves face aux aléas politiques ; des lois progressistes sur facilitant l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ; des efforts continus pour le développement d'un climat des affaires favorisant les progrès de l'innovation et des nouvelles technologies ; un soutien continu de la part de ses partenaires régionaux et internationaux et des institutions financières internationales.

Cela ne fait que renforcer ses capacités à progresser dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 d'autant plus que, comme indiqué dans la Revue nationale volontaire de la Tunisie réalisée en 2019, une analyse intégrée de la Constitution tunisienne montre que 65% de son contenu est aligné sur les objectifs de développement durable (ODD) et 91% est aligné sur les ODD qui concernent les « personnes ». Cependant, seulement 35% sont alignés

⁵ Constitution de la République Tunisienne, Chapitre VI

⁶ <https://www.solidar-tunisie.org/fr/reflexions/evaluation-mi-chemin-objectifs-plan-developpement-2016-2020>

⁷ Données INS mises à jour en 2017 - <http://www.ins.tn/fr/themes/pauvret%C3%A9#horizontalTab1>

sur la « planète » malgré d'importants instruments juridiques sur la protection de l'environnement (y compris dans la Constitution) et la nécessité de garantir les droits des générations futures.

L'instabilité régionale pose, cependant, un risque important pour la Tunisie. La détérioration continue de la situation en Libye soulève encore des préoccupations. La dernière escalade du conflit en Libye présente une menace accrue en raison du risque de l'augmentation du nombre de personnes déplacées; de l'infiltration d'extrémistes; les possibilités d'incursion militaire sur le sol tunisien; et une alliance croissante entre les marchands d'armes, les trafiquants de drogue et les éléments extrémistes armés dans les régions frontalières fragiles. La situation des personnes déplacées est particulièrement préoccupante puisque 2 300 réfugiés et demandeurs d'asile ont été enregistrés en 2019.

Le choc COVID-19 intervient ainsi à un moment où la Tunisie faisait déjà face à des déséquilibres macroéconomiques persistants, malgré les progrès récents dans la mise en œuvre des politiques et des réformes. Selon les prévisions du FMI, le PIB tunisien devrait se contracter de 4,3% en 2020. Afin de soutenir les effets des mesures de récupération du COVID-19 à moyen et long terme, un certain nombre de réformes politiques sont nécessaires pour garantir que la croissance soit à la fois durable et inclusive.

En effet, au cœur des divers défis du paysage politique, social, économique et environnemental de la Tunisie le constat est que malgré les progrès démocratiques significatifs que le pays a connus, l'exclusion multiforme et les inégalités multidimensionnelles risquent de freiner le rythme de mise en œuvre l'Agenda 2030 en considérant également les impacts du COVID-19.

AXE 1 « GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE »

Dans le domaine de la gouvernance démocratique, le SNU s'est engagé dans le cadre de l'UNDAF 2015-2020 à réaliser avec ses partenaires d'ici 2020 essentiellement deux résultats stratégiques à savoir :

1) la mise en place de nouvelles instances étatiques indépendantes, la poursuite et l'engagement des réformes des secteurs en rapport avec l'Etat de droit (effet 1).

2) la mise en place d'un modèle de gouvernance démocratique basé sur la participation citoyenne et la reddition des comptes et l'adoption d'une architecture institutionnelle destinée à instaurer une démocratie locale (effet 2).

Sur la voie de la réalisation des deux effets indiqués ci-dessus, plusieurs contributions ont été apportées au cours de l'année 2019 par les agences des Nations Unies qu'on peut résumer dans ce qui suit.

Effet 1 : Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre.

Rappel du Contexte socio-politique :

L'année 2019 a été marquée par les élections législatives et présidentielles. Les élections présidentielles ont dû être anticipées en raison du décès du président Beji Caied Essebsi avant la fin de son mandat. Les deux élections ont donné un nouveau paysage politique au sein de l'Assemblée des représentants du peuple et du pouvoir exécutif. Le calendrier électoral a marqué le travail de l'ARP et a ralenti l'examen de plusieurs textes essentiels et liés aux droits de l'Homme notamment ceux relatifs à la nouvelle instance de l'audiovisuel, la protection des données personnelles et à la réforme du code du statut personnel. D'autres textes attendus n'ont pas pu être soumis à la plénière notamment ceux relatifs aux réformes du code pénal et des procédures pénales, le texte relatif à l'usage de la force et à l'état d'urgence. Le retard a également impacté le processus de sélection des membres des instances nationales indépendantes et la cour constitutionnelle. Cinq ans après la promulgation de la constitution de 2014, la cour constitutionnelle n'est toujours pas mise en place.

Néanmoins, l'année 2019 a vu l'adoption de la loi organique relative à l'Instance du développement durable et des droits des générations futures qui vient compléter la démarche institutionnelle établie par la nouvelle Constitution. L'élection partielle du Conseil Supérieur de la Magistrature et l'achèvement de sa composition a constitué également une étape importante dans la consécration du principe de l'indépendance judiciaire.

La Tunisie a également continué en 2019 à faire face à des problèmes de sécurité, avec l'instabilité à ses frontières sud avec la Libye et les menaces terroristes internes persistantes. Bien que ces menaces soient à un niveau réduit par rapport aux années passées suite à une sécurité globale dans ce domaine depuis 2015, deux attentats terroristes ont eu lieu à Tunis le 27 juin. La situation sécuritaire globale demeure donc un sujet de préoccupation et un réel danger potentiel pour la stabilité et la démocratie tunisienne encore fragile.

Principales réalisations sous cet effet :

Malgré le contexte socio-politique qui a prévalu, qui peut être qualifié de complexe, au vu de l'année 2019 imminemment politique de par la tenue des 3^{ème} élections générales dans le pays, il est à noter que les agences onusiennes en Tunisie ont apporté leur plein soutien aux partenaires nationaux pour la réalisation des résultats qui sont décrit ci-après.

1. La mise en place et l'opérationnalisation des instances indépendantes conformément aux standards internationaux :

- L'Instance Vérité et Dignité (IVD) :

L'Instance Vérité et Dignité (IVD) a déposé officiellement son rapport final au mois de mars 2019 portant sur six décennies de dictature. Le rapport a permis de revenir sur plus de 60.000 dossiers individuels et 220 dossiers relatifs à des territoires déposés et près de 50.000 auditions privées. A l'issue de ce processus 174 dossiers ont été soumis à des chambres spécialisées impliquent 1.700 responsables, dont une grande majorité issue de l'appareil de sécurité.

Le HCDH a fortement appuyé le travail des chambres spécialisées notamment :

- En facilitant le dialogue entre les différents acteurs de la chaîne pénale sur les procédures et le traitement des affaires par les chambres criminelles spécialisées ;
- Assurant une formation aux juges des chambres criminelles spécialisées ainsi que les procureurs des tribunaux où siègent les chambres ;
- En organisant un atelier pour les juges des chambres criminelles spécialisées afin d'échanger des expériences et d'identifier les lacunes après les premières audiences et de veiller à ce que des mesures de protection soient mises en place ;
- En effectuant des visites de contrôle technique pour évaluer les besoins logistiques (structure et équipement) des chambres criminelles spécialisées afin d'assurer une protection et une assistance adéquates aux victimes et aux témoins à l'intérieur des tribunaux ;
- Le HCDH a également assuré un suivi des procès devant les chambres criminelles spécialisées afin d'identifier les lacunes et de chercher des moyens d'améliorer la situation en coopération avec les OSC et les organisations de victimes impliquées dans le processus de justice transitionnelle.

Le Bureau du HCDH a également fourni un appui logistique aux OSC et aux organisations de victimes pour leur permettre d'assister et de suivre les procès devant les chambres criminelles spécialisées.

- L'Instance Supérieure indépendante des élections (ISIE) :

Le HCDH a travaillé sur un monitoring des droits de l'Homme pendant la période électorale notamment la participation des personnes handicapées et un monitoring du discours de haine pendant cette période. Aussi, Un projet conjoint avec le ministère des affaires religieuses a impliqué les imams en tant que leaders communautaires dans la lutte contre le discours de haine pendant les élections.

Également, le PNUD a apporté assistance à l'ISIE, pour la tenue des élections du CSM ainsi que les législatives et présidentielles qui ont constitué un enjeu de taille, mais également un facteur de stabilisation pour le pays. L'assistance technique apportée par le PNUD a entre autres permis de réussir l'organisation d'élections inclusives, crédibles et transparentes avec un taux de participation de 41.7% pour les législatives et de 57.8% pour les présidentielles. A l'issue de ce processus, un nouveau paysage politique a émergé mettant au centre la légitimité populaire et l'urgence de répondre aux attentes des citoyens pour une justice sociale.

Avec l'appui du PNUD, l'ISIE a fait preuve d'une grande réactivité dans l'amendement de la loi électorale et la révision du calendrier des élections présidentielles anticipées et des élections législatives. Comparé aux élections de 2014, le nombre total d'électeurs inscrits a connu une augmentation de 33% passant à 7.074.566 en 2019. Le nombre total de suffrages exprimés a été équivalent à celui de 2014 pour le premier tour (soit 3.267.569) et a enregistré un bond important au cours du 2ème tour de plus de 448.079 votants, principalement parmi les jeunes. Bien que considéré comme un désaveu des élites politiques classiques, les résultats officiels des deux élections annoncent un changement profond du paysage politique et une urgence de répondre aux attentes légitimes des citoyens pour des services publics de qualité, une justice sociale et la lutte contre l'impunité.

L'assistance électorale apportée par le PNUD en 2019 a été déterminante notamment en raison du renouvellement de l'ISIE et en appui à trois axes essentiels à savoir i) l'assistance légale, ii) le renforcement de capacités des autorités électorales et iii) le développement des systèmes d'information sécurisés, transparents et fiables. Il s'agit notamment de i) donner des conseils en matière de législation électorale et de production de manuels et guides régissant les opérations électorales, ii) de renforcer les capacités de l'ISIE, de la HAICA, du

Tribunal Administratif et de la Cour des Comptes et iii) d'appuyer des systèmes d'informations facilitant les échanges d'informations internes et externes à l'ISIE, autour de 9 modules dont l'enregistrement des plaintes et des violations des règles de campagne.

- [L'Instance Nationale de lutte contre la corruption \(INLUCC\) :](#)

L'instance nationale de lutte contre la corruption a également publié son rapport annuel (2018) qui fait état de 8 150 signalements dont 32,9% concerne le secteur public (intérieur, agriculture et domaines de l'Etat).

Le processus d'élection de la nouvelle instance constitutionnelle s'est déclenché en 2019 et une liste définitive des candidats proposés pour devenir membres de l'instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption a été publiée le 14 mai 2019, en vue de leur élection par le parlement.

L'Instance Nationale de Lutte contre la Corruption (INLUCC) a été accompagnée par le PNUD pour le renforcement de ses capacités, dans la conception et mise en œuvre d'outils (législation, jurisprudence). La pertinence de l'approche est démontrée par le niveau d'autonomisation de l'INLUCC dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption ainsi que dans sa capacité à accompagner les acteurs sectoriels et locaux - y compris les institutions locales des autres ministères, dans la compréhension et la mise en œuvre des îlots d'intégrité.

Dans le cadre de la stratégie nationale de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, un nouveau plan d'action couvrant la période (2019-2020) a été élaboré par l'INLUCC en coordination avec 17 partenaires nationaux représentant l'autorité législative, l'autorité exécutive, la Société civile et les médias. Parmi les 25 initiatives stratégiques dégagées par ce plan, le PNUD a recentré son appui sur :

- Le renforcement du cadre législatif par l'adoption de deux décrets d'application de la Loi 10-2017 de dénonciation de la corruption et protection des lanceurs d'alerte. Il s'agit des modalités d'attribution des avantages aux structures publiques et privées qui consacrent les meilleures pratiques dans le domaine, et des mécanismes et critères d'attribution d'une récompense aux lanceurs d'alerte dans le secteur public.
- Le développement des capacités/outils organisationnels et de communication de l'instance nationale de lutte contre la corruption lui permettant d'exercer ses prérogatives.
- La mise en place des plans d'action pour la promotion de l'intégrité dans les 4 secteurs pilotes (santé, police, municipalité et douanes) de façon participative et inclusive. Plusieurs initiatives ont été dont i) le code de conduite des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) axé sur l'intégrité, la transparence et la redevabilité, ii) amélioration de la recevabilité des services municipaux et de la santé publique, iii) l'amélioration de l'interface municipalité-citoyens à la municipalité de Djerba Houmt Souk (organisation, RH, espace et cadre référentiel).
- Le développement de 28 initiatives de la société civile touchant 17 900 bénéficiaires dont 53% de femmes et 60% de jeunes. Ces initiatives ont favorisé le suivi et l'évaluation citoyennes des services publics ainsi que le renforcement de la transparence et de l'accès à l'information. Parmi lesquelles : i) l'opérationnalisation d'une plateforme de gestion des réclamations des citoyens "Chikeya" dans les 3 municipalités de Jerba, ii) un logiciel de reconnaissance vocale mis en œuvre pour faciliter la rédaction des ordonnances et des rapports médicaux, iii) des mécanismes de traçabilité pour les stocks des médicaments dans les hôpitaux de Rabta et Jendouba, iv) l'opérationnalisation des caméras de surveillance portées au port de la Goulette.
- Le renforcement des capacités de la société civile et de l'INLUCC à coordonner des projets en matière de redevabilité sociale, de gestion des finances locales et d'évaluation des services publics.

- [L'Instance Nationale pour la prévention de la torture \(INPT\) :](#)

L'appui du HCDH a été à la commission en charge des groupes vulnérables (femmes, personnes handicapées, LGBT) lors de l'organisation d'une série d'ateliers sur des populations vulnérables spécifiques privées de liberté en 2019 (Femmes/ Personnes handicapées/ Personnes LGBT/ enfants). Le HCDH a assisté en fournissant une expertise concernant les droits et les normes applicables aux LGBT, aux femmes et aux personnes handicapées en détention. Les besoins spécifiques des personnes vivant avec le VIH en détention ont également été examinés.

Le Bureau a également facilité les discussions en présentant les normes et règles internationales et les recommandations des Nations Unies concernant la question des tests anaux. Ces thèmes ont été approfondis lors du colloque annuel du MNP qui a porté sur les catégories de personnes privées de liberté. Le HCDH a présenté les résultats de son deuxième rapport thématique sur les prisons portant sur le même sujet lors du colloque annuel.

L'instance a également pu bénéficier d'un renforcement des capacités sur la question de la prévention de la torture dans les zones de transit puisque le HCDH a assuré en octobre 2019 une session de formation au profit de tous les membres de l'INPT sur les droits de l'Homme aux frontières.

L'instance devant avoir un renouvellement de la moitié de ses membres, le HCDH a assuré un plaidoyer auprès de la société civile pour encourager les candidatures d'acteurs actifs dans la prévention de la torture.

- **L'Instance nationale des droits de l'homme (INDH) :**

La nouvelle Instance nationale des droits de l'Homme n'est pas encore opérationnelle, en raison des retards procéduraux dans l'élection de ses membres. La Commission des élections au parlement a décidé d'ouvrir la candidature du 23 février au 15 mars 2019.

Le HCDH a soutenu le processus d'élection afin de garantir un processus pluraliste, inclusif et transparent et ce conformément aux principes de Paris.

Un plaidoyer porte à porte a été fait auprès de la société civile et des organisations professionnelles comme l'associations des juges, l'ordre professionnel des médecins, le syndicat des journalistes... pour encourager les candidatures à l'instance.

Une conférence-débat a été organisée le 08_mars 2019, réunissant Cos et la commission électorale au parlement pour bien expliquer les conditions et les procédures de candidature, les critères et l'échelle de notation pour la sélection.

La Commission électorale au parlement a classé les dossiers des candidats selon les critères de candidature fixés dans sa décision ; et une liste préliminaire des candidats est publiée en juillet 2019. Certains candidats ont fait des recours en appel de cette liste auprès du tribunal administratif.

De même il est à noter, que dans l'objectif de renforcer la coordination, la synergie et la complémentarité entre les instances indépendantes pour la protection et la promotion des DH et la gouvernance des DH, et en raison de leur chevauchement et intersection, le HCDH a soutenu par deux ateliers de planification stratégique en Aout et décembre 2019, l'élaboration d'un plan stratégique 2019-2021 pour la gouvernance des DH par les instances indépendantes. Ce plan stratégique des instances pour la gouvernance des DH a défini une vision commune, des priorités et des interventions stratégiques pour la coordination des instances ainsi pour la mise en place des mécanismes de coordination et de travail collaboratif dans les domaines communs de leur activité.

Aussi, dans le cadre de renforcer les capacités des instances indépendantes dans leur mission de reporting et de monitoring des DH basés sur l'approche DH et en utilisant les indicateurs des DH notamment dans leurs rapports annuels et thématiques de suivi de la situation DH, le bureau du HCDH a soutenu en octobre et décembre 2019 deux sessions de formation au profit des membres et personnels des instances indépendantes portant sur les concepts, la méthodologie de l'approche basée sur les DH et sur le suivi et le monitoring en appliquant les indicateurs DH.

2 Appui à la réforme de la Justice et du système pénitencier :

Le PNUD et le HCDH ont mis en commun leur efforts pour appuyer la réforme du système judiciaire et pénitentiaire et en favorisant un meilleur accès aux droits à Médenine (Sud-Est). L'approche « police de proximité » a aussi été renforcée dans la perspective d'une mise à l'échelle sur tout le territoire national.

En matière de renforcement des capacités des institutions de l'Etat de droits, le PNUD a appuyé la mise en place de l'approche de Police de Proximité dans 6 nouveaux postes de police et garde nationale réhabilités. Un total de 6 diagnostics locaux de sécurité, accompagnés de leurs plans d'action sont réalisés par les Comités Locaux de sécurité (CLS), permettant d'identifier les défis en matière d'insécurité et de proposer des solutions non-sécuritaires. Cela permet la séparation des services administratifs et des services d'enquêtes judiciaires, le respect des normes internationales en matière des droits des prévenus et une meilleure gestion des flux de bénéficiaires. A Fernana, 1059 personnes ont reçu leur Cartes d'Identité Nationales - CIN (78% de femmes, 28% de jeunes), lors d'actions en perspective des élections législatives et présidentielles de 2019.

En appui à l'application de la loi cadre n° 58-2017 contre la violence faite aux femmes, 128 unités spécialisées de la Sûreté et de la Garde Nationales ont été créées sur tout le territoire tunisien pour enquêter sur les infractions de violences à l'égard des femmes. Le PNUD a fortement appuyé le Ministère de l'Intérieur, signataire de la convention intersectorielle, à mettre en place une unité mobile de formation composée de 48 formateurs cadres de la Garde et de la Police nationales mixant pédagogues et praticiens. Trois spécialisations ont composé cette unité mobile à savoir : 16 experts en prise en charge des femmes victimes de violences, 16 experts en prévention de l'extrémisme violent (formés en Standing Police Capacities - UN Pol/juin) et 16 experts en police de proximité. Elle a permis de répliquer leurs capacités au profit de 446 membres des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) locaux déployés sur 18 gouvernorats. Un kit de formation sur la prise en charge des femmes victimes de violences a été élaboré et a été mis à disposition des officiers et des agents des FSI. Ces derniers ont vu leurs capacités techniques et matérielles améliorées permettant de documenter les plaintes des victimes et d'améliorer leur recevabilité auprès des tribunaux.

Dans le cadre de la réforme de la justice, les besoins en accompagnement de la chaîne pénale à Médenine (tribunaux, prison de Harboub et CSM) ont été identifiés. Les capacités de 168 personnes ressources (magistrats, officiers de police, acteurs sociaux) ont été renforcées en légistique, prise en charge des femmes victimes de violence, techniques d'enquête, prise en compte des droits humains et des laissés pour compte, contentieux électoral et crimes électoraux. Les groupes vulnérables sont accompagnés dans l'accès à la justice par une ONG internationale spécialisée dans les services d'aide juridique et par 15 associations locales, permettant un travail de proximité. Pour assurer la prise en compte des vulnérabilités, des formations en planification, approche basée sur les droits humains, Gestion Axée sur les Résultats, Genre et LNOB ont été assurées au profit des membres en charge de la mise en œuvre. Les intervenants sociaux et les avocats des Centres d'aide sociale de Médenine ont acquis les connaissances en mécanismes d'aide légale, permettant ainsi de lancer le traitement des dossiers juridiques.

En application au principe de l'indépendance de la Justice, le PNUD a appuyé le développement d'une Vision et d'un Plan Stratégique du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) pour une période de trois ans, annexé par un plan de travail annuel (2019-2020) ainsi que des fiches « produits » avec prévisions budgétaires. Les critères d'évaluation des magistrats ont été également développés conformément à la Constitution, aux standards internationaux et aux meilleures pratiques.

Le HCDH a entre autres formé plusieurs juges sur différentes thématiques liées aux droits humains, à savoir :

- La justiciabilité des droits économiques sociaux et culturels (DESC), avec un total de 147 juges formés (84 femmes, 63 hommes).
- La lutte contre la violence à l'égard des femmes, avec un total de 285 juges formés (179 femmes, 106 hommes).

Dans ce même cadre, en respect des normes internationales, l'UNICED a apporté son appui au système de justice juvénile à travers l'élaboration d'un manuel de procédures opérationnelles pour la prise en charge des enfants victimes de violence et les enfants témoins d'actes criminels.

3 Soutien à l'Assemblée des Représentant du Peuple (ARP) :

En raison du contexte électoral de l'année 2019, la plupart des activités du programme de coopération du HCDH avec le Parlement (ARP) ont été ajournées, pour entamer leur mise en œuvre effective durant l'année 2020 avec le Parlement nouvellement élu.

Malgré tout, en 2019, le bureau du HCDH a établi de bons contacts avec la commission parlementaire en charge des droits et libertés pour donner un avis consultatif sur les textes relatifs aux droits de l'Homme

Le bureau a également soutenu les synergies entre le mécanisme national de préparation des rapports et suivi des recommandations en matière des droits de l'Homme et cette commission pour préparer le rapport de l'EPU à mi-parcours de la Tunisie. Les discussions du Parlement sur les projets de loi sur l'audiovisuel, l'espace numérique, les cartes d'identité biométriques, le droit d'association, le droit de réunion pacifique, la protection des données et la liberté de la presse ont toutes été reportées.

Aussi, et entre deux législatures de l'ARP, le PNUD a recentré son appui notamment autour de i) l'adaptation des lois majeurs dont la loi organique du budget de l'Etat introduisant pour la première fois la notion de budget sensible au genre, ii) l'accompagnement et le renforcement des capacités des commissions parlementaires, iii) l'activation de plateformes numériques innovantes favorisant l'inclusion de la société civile ainsi que iv) le développement d'un Plan Stratégique de l'ARP à l'horizon 2030. Face au renouvellement de l'Assemblée des Représentants du Peuple de 70% (soit 150 parlementaires sur un total de 217), le PNUD a favorisé l'information et l'opérationnalisation des nouveaux députés quant au fonctionnement de l'institution parlementaire et de leurs fonctions parlementaires. Une série de séminaires d'intégration a été organisée et des tablettes ont été remises aux députés afin d'accéder aux différentes applications développées avec l'appui du PNUD.

4 Réforme de la sécurité et lutte contre le terrorisme :

La commission nationale de lutte contre le terrorisme, avec l'appui du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) a organisé une session de dialogue visant à échanger sur les bonnes pratiques relatives à l'intégration du genre dans la prévention et dans la lutte contre l'extrémisme violent, le 26 décembre 2019. Outre le recueil des attentes, ainsi que les recommandations de la CNLCT pour un engagement actif dans l'intégration du genre en matière de prévention, ainsi que de lutte contre l'extrémisme violent. Cette session a permis à la Commission de connaître les bonnes pratiques au niveau national, ainsi qu'international, dans l'intégration du genre en matière de prévention, ainsi que de lutte contre l'extrémisme violent.

En appui aux politiques nationale et sectorielles de Prévention de l'Extrémisme Violent (PEV), le PNUD a appuyé le développement de partenariats stratégiques entre la Commission Nationale de Lutte contre le Terrorisme (CNLCT) et le monde académique (réseau de 19 chercheurs), des Organisations de la Société Civile (8 associations nationales et locales), les autorités locales (48 correspondants dans les institutions décentralisées de l'Etat), ainsi que les Médias (31 journalistes formés à la thématique).

5 Promotion de la transparence et de la liberté d'expression :

Le HCDH a continué à renforcer la liberté d'expression et le droit de participer à la vie publique. Ce renforcement a ciblé particulièrement le pouvoir judiciaire pour le traitement des affaires liées à la liberté d'expression y compris l'interdiction de l'incitation à la haine. Dans ce but, le bureau a organisé une journée d'étude sur « La responsabilité du juge dans la protection de la liberté d'expression », conjointement avec l'Institut supérieur de la magistrature (ISM) pour 45 juges dont 20 femmes. Une compilation de la jurisprudence pertinente des Nations Unies, européenne et nationale a été partagée avec les participants.

Au cours de cette année, le bureau a continué de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes en renforçant l'engagement des principales parties prenantes impliquées dans la protection des journalistes, la responsabilisation et la fin de l'impunité des responsables d'attaques contre les journalistes, et en encourageant un environnement sûr pour les journalistes.

Le HCDH avec l'UNESCO, l'Union nationale tunisienne des journalistes (SNJT) et l'association ART19, ont réuni les tribunaux, le gouvernement, l'INDH, le Parlement, les forces de l'ordre et de sécurité, la société civile, des experts et des acteurs des médias autour des résultats et des indicateurs du rapport annuel 2019 sur la sécurité des journalistes 2019 afin d'explorer avec les parties prenantes concernées les modalités d'une protection meilleure et plus efficace des journalistes et les moyens de développer l'unité de suivi en tant que mécanisme public durable.

La conférence mondiale sur les droits de l'homme à l'ère numérique, « RightsCon », s'est tenue à Tunis sur les questions technologiques les plus complexes et les plus difficiles auxquelles sont confrontés les droits de l'homme et le développement.

6 Promotion et suivi des engagements internationaux à travers notamment :

Le HCDH a continué l'accompagnement du mécanisme national de préparation des rapports et de suivi des recommandations en matière des droits de l'Homme depuis sa création en 2015 notamment à travers un travail sur l'inclusion des indicateurs ODD dans les rapports et un travail sur les indicateurs chiffrés. Le HCDH a également travaillé sur le développement d'une coopération du mécanisme avec les autres acteurs du reporting ainsi qu'avec les instances nationales et le parlement notamment la commission droits et libertés conformément à la résolution

Avec l'appui du HCDH, le mécanisme national de préparation des rapports et de suivi des recommandations en matière des droits de l'Homme a pu mettre en place un calendrier de reporting permettant de rattraper le retard accumulé dans la soumission des rapports aux organes des traités et au conseil des droits de l'Homme. Le mécanisme a ainsi opté pour la procédure simplifiée pour plusieurs rapports qui ont dépassé les dix ans depuis la dernière soumission. Le mécanisme a pu déposer trois rapports qui seront discutés en 2020 (le rapport sur le pacte des droits civils et politiques, le rapport sur les droits de l'enfant et le rapport sur les droits des personnes handicapées). En 2019, la Tunisie a également reçu la liste des questions du comité CEDAW.

Dans le cadre de son appui au mécanisme, le HCDH a toujours fait un plaidoyer pour la nomination de membres permanents du mécanisme pour permettre un meilleur travail sur le reporting. Le 15 mars 2019, l'arrêté de nomination des membres a été promulgué.

Le HCDH a également organisé en avril 2019 un atelier de travail réunissant le mécanisme de reporting avec les membres des instances indépendantes afin que ces dernières contribuent au rapport de la Etat sur les droits civils et politiques notamment sur la question de la prévention de la torture et de la lutte contre la traite des personnes. Les deux thématiques ayant fait l'objet de questions spécifiques de la part du comité des droits de l'Homme dans la liste adressée à l'Etat partie.

7 Citoyenneté :

Le HCDH a contribué durant l'année 2019 dans le cadre de la Taskforce Education DH et Citoyenneté (UNESCO, OHCHR, UNICEF, UNFP, PNUD, and UNHCR ; Institut Arabe des droits de l'Homme et le Ministère de l'éducation) à la finalisation du guide des animateurs des clubs d'éducation DH et citoyenneté ainsi que les capsules vidéo éducatives à utiliser dans ces clubs d'éducation DH et citoyenneté ; qui sont déjà créés dans 21 établissements scolaires (lycées et collèges).

Dans le cadre du renforcement des efforts des institutions d'éducation DH et citoyenneté notamment auprès des jeunes, le HCDH a soutenu les efforts du Ministère de la Jeunesse et du sport en matière de renforcement des capacités de son personnel par des sessions de formation en éducation aux droits de l'Homme et la citoyenneté pour 108 éducateurs de jeunes travaillant dans les maisons de jeunesse dans les régions (70 femmes

et 38 hommes). Ces sessions de formation seront suivies par d'autres sessions en vue de créer un pool de formateurs en éducation DH parmi ces animateurs de jeunesse.

En vue de promouvoir l'éducation des droits de l'homme et de citoyenneté chez les jeunes, le bureau du HCDH et en partenariat avec la société civile œuvrant avec les jeunes a supporté en septembre et novembre 2019 l'organisation de deux camps pour 25 jeunes (12 hommes et 14 femmes) provenant des quartiers marginalisés de 4 gouvernorats : Manouba, Kasserine ; Bizerte et Sfax. Les camps des jeunes sont labélisés « Jeunes engagés pour la consécration des DH et de la citoyenneté » ; et ils ont porté sur les principes des DH et les mécanismes de protection des droits de l'homme, mais aussi sur les ODD et le rôle des jeunes dans leur mise en œuvre.

Le HCDH a élaboré en 2019 une proposition de projet conjoint (UNESCO-HCDH) portant sur « L'autonomisation du système éducatif et des communautés scolaires par la promotion des droits de l'homme, l'éducation à la citoyenneté mondiale, les médias et l'information l'alphabétisation ». Le projet vise à soutenir une approche de prévention de l'extrémisme violent basée sur l'éducation DH et citoyenneté et il s'inscrit dans le cadre de l'appui fourni pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme mené par la Commission Nationale de Lutte contre le Terrorisme ; notamment le plan d'action de mise en œuvre du Ministère de l'Education et du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

8 Communication, Information et Médias :

Dans le cadre de la promotion des valeurs de droits de l'homme le bureau a lancé un concours national qui récompensera les meilleures initiatives (originales et innovantes) réalisées par les tunisiens, pour promouvoir les droits de l'Homme dans leur cité, région.

Le concours a été largement partagé sur les réseaux sociaux et le HCDH a reçu 420 candidatures parmi lesquelles le bureau a sélectionné 24 candidats.

Le bureau a ensuite parcouru toutes les régions de la Tunisie pour filmer les initiatives et les promouvoir les médias puis appeler les tunisiens à voter pour les meilleures initiatives.

Ce concours a été suivi massivement par les tunisiens, une communauté de + de 60 000 membres a suivi les projets des jeunes et adultes et comment à partir de simples moyens ils ont pu protéger les droits d'autres personnes vulnérables.

Parmi les 420 initiatives, 4 gagnants ont été sélectionnés parmi un jury appuyé par le vote du public. Le bureau a réussi à promouvoir des actions concrètes qui s'inscrivent dans la protection des droits économique, sociaux, civils, politiques et culturels, en essayant de hisser ces défenseurs de l'homme comme des modèles dans leur région et inciter d'autres tunisiens à suivre leur exemple.

Le concours a réussi à mobiliser plus d'un million d'interactions à travers les réseaux sociaux autour de la thématique de la protection et la promotion des droits humains.

Effet 2 : L'Etat adopte une nouvelle organisation administrative aux niveaux régional et local, répondant aux aspirations des Tunisiens à un modèle de gouvernance démocratique, basé sur la participation citoyenne et la redevabilité

Pour réaliser ce résultat stratégique, les agences onusiennes ont focalisé leur contribution sur les domaines suivants : i) l'appui au processus de la décentralisation ii) la promotion des droits de l'Homme et de la citoyenneté iii) le renforcement de la Participation des femmes à la prise de décision, iv) le renforcement de la participation des jeunes dans la prise de décision et la gouvernance locale.

9 l'appui au processus de décentralisation

Depuis 2018, la Tunisie a opté pour un nouveau système administratif décentralisé, avec l'adoption du code des collectivités locales en 2018, et la tenue la même année des premières élections municipales post constitution de 2014, et qui ont permis la mise en place de 350 conseils municipaux élus sur l'ensemble du territoire.

En attendant la mise en place d'un cadre stratégique relatif à la décentralisation, le PNUD a enclenché des expériences de développement inter-communal et local. Il a ainsi établi des structures et commissions locales d'impulsion communautaire et de participation des jeunes dans la gestion de leur développement. Un renforcement de capacités des élus municipaux a été engagé pour promouvoir la cohésion sociale et favoriser une adaptation des ODD au niveau local.

10 la promotion des droits de l'Homme et de la citoyenneté

Les nouvelles municipalités élues et conformément au code des collectivités locales de 2018, en plus de leur rôle de moteur du développement à l'échelle locale, une obligation de promotion et de protection des droits de l'Homme. À cet égard, les autorités locales devraient garantir l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'Homme dans le travail municipal, et veiller à la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels et les objectifs de développement durable.

Sur la base du plan de travail annuel, le Bureau HCDH Tunisie a commencé à mettre en œuvre un nouveau projet de renforcement des capacités des représentants des autorités locales axé sur deux thématiques, à savoir (i) les obligations des autorités locales dans la promotion des droits économiques, sociaux et culturels et (ii) leur rôle dans la mise en œuvre de l'approche basée sur les droits de l'Homme dans la planification de développement.

Le bureau du HCDH a organisé le 18 et 19 décembre à TABARKA (région du nord-ouest) un atelier de formation sur les droits économiques, sociaux et culturels et l'approche basé sur les droits de l'Homme, au profit de 27 participants représentants neuf municipalités à savoir : Béja, Boussalem, Ain Drahem, Kef, Siliana, Seres, Balta, Aroussa et Gardhimaou. (On note à cet égard que 16 femmes ont participé à l'atelier).

11 le renforcement de la Participation des femmes à la prise de décision

En partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et le CREDIF, le PNUD a réalisé un Women Safety Audit (WSA) dans 4 localités, pour identifier les problèmes sécuritaires dans ces localités liés aux besoins des femmes, identifier le type de violences à traiter localement et générer les plans d'actions locaux. Une large diffusion des résultats de ces audits a été assurée auprès des partenaires de la société civile et du grand public. A titre d'exemple, WSA Fernana (Nord-Ouest) a identifié en matière de genre, les risques en matière de traite des personnes liés à l'envoi des petites filles dans la capitale comme aide ménagères, permettant d'engager de nombreuses actions de sensibilisation auprès des parents et familles, par les autorités locales.

Des espaces de dialogues dans les communautés au bénéfice des plus vulnérables (femmes rurales, victimes du terrorisme). Les associations de la société civile ont permis aux femmes, notamment, et aux jeunes, d'entamer des dialogues et des analyses, facilitées par des activités culturelles et/ou économiques (formations techniques). Un total de 80 femmes leaders formées sur les techniques de dialogue avec les jeunes autour de la PEV. 60 se sont réunies pour engager la réflexion sur la mise en place d'un réseau informel entre elles, un recueil documentant les bonnes pratiques et les leçons apprises sur l'appui aux femmes pour la PEV est élaboré. Un répertoire national des facilitateurs locaux du dialogue est établi afin de permettre aux différentes initiatives locales de disposer de contacts et de personnes ressources. 82 facilitateurs locaux du dialogue sont mis en réseau et impliqués dans la mise en place d'un répertoire national des facilitateurs locaux et un site web des facilitateurs locaux est en cours de construction.

12 le renforcement de la participation des jeunes dans la prise de décision et la gouvernance locale.

En synergie avec le projet PBF et à titre pilote, un conseil des jeunes a été constitué dans la municipalité de Médenine ouvrant la voie à i) l'implication des jeunes dans la prise de décisions locales, ii) au renforcement de leurs compétences de leadership et iii) leur donnant la possibilité de faire entendre leur voix.

Un processus est lancé, pour l'identification et la mobilisation des jeunes de la municipalité de Médenine sur la base d'activités culturelles soit l'organisation d'une concertation citoyenne. Une concertation citoyenne a permis d'identifier les besoins et les attentes des jeunes et des habitants de Médenine.

Favorisant une meilleure participation civile, sociale et politique des jeunes, le PNUD s'est appuyé sur la vision sectorielle de la jeunesse pour activer des solutions innovantes aux défis sociaux de la jeunesse tunisienne. D'une part, à travers la mise en place des maisons des jeunes de deuxième génération, ouvertes à la société civile et aux approches innovantes menées par les jeunes dans leurs communautés. En 2019, un total de 500 directeurs des maisons des jeunes ont vu leurs capacités renforcées et 42 initiatives de la société civile ont été soutenues. D'autre part, à travers la promotion de la cohésion dans l'espace universitaires. En 2019, 13 centres de médiation universitaires ont été mis en place et vont intervenir en amont pour désamorcer les blocages dus aux conflits socio-professionnels. Quarante personnes ressources issues du milieu universitaire ont été formées en facilitation du dialogue et 70 personnes en techniques de médiation.

Dans le cadre de ce domaine thématique, le SNU vise à pérenniser les acquis en matière de développement économique et social et à contribuer à repenser le modèle de développement sur la base de l'économie du savoir, la préservation des ressources de développement, l'accès à de nouveaux paliers de croissance, la résistance aux chocs, la répartition équitable des richesses et la création d'emplois.

Sur la voie de la réalisation ces résultats stratégiques indiqués ci-dessus, plusieurs contributions ont été apportées par les agences des Nations Unies au cours de l'année 2019 et qui se sont concentrés autour de la réalisation des effets suivants :

- 1) L'Etat met en œuvre, en harmonie avec l'Agenda 2030, les fondements d'un nouveau modèle de développement économique et social, équitable, inclusif, durable et résilient générateur de richesses et d'emplois (effet 3),*
- 2) Les acteurs régionaux gèrent d'une manière efficiente et exploitent d'une manière optimale, durable et inclusive les ressources (effet 4),*
- 3) Les autorités publiques préviennent et gèrent d'une manière mieux cordonnée et plus efficace les crises humanitaires et les catastrophes (effet 5).*

Effet 3 : L'Etat met en œuvre, en harmonie avec l'Agenda 2030, les fondements d'un nouveau modèle de développement économique et social, équitable, inclusif, durable et résilient générateur de richesses et d'emplois.

Pour réaliser ce résultat stratégique, les agences onusiennes ont focalisé leur contribution sur les domaines suivants : i) l'appui à l'intégration, le suivi et le reporting des objectifs de développement durable (ODD) en Tunisie, ii) la production et la gestion des données statistiques.

13 l'appui à l'intégration, le suivi et le reporting des objectifs de développement durable (ODD) en Tunisie :

Conformément aux engagements pris par le gouvernement Tunisien pour la réalisation de l'agenda 2030 pour le développement durable, le SNU a assuré depuis 2015 un appui continu au processus d'intégration, de suivi et de la mise en œuvre des 17 ODD et 169 cibles en Tunisie qui a été reflété dans les réalisations suivantes :

- La signature et l'activation d'un nouveau programme conjoint entre le gouvernement (MAE et le MIDCI) et les 17 agences de nations unies présentes en Tunisie, intitulé « appui à l'intégration et la mise en place d'un dispositif de suivi, d'évaluation et de reporting des ODD en Tunisie » en concrétisation d'un mémorandum d'entente signé par les mêmes parties en 2016,
- La réalisation et la publication de 3 études utilisant l'approche MAPS, dans le cadre d'un travail conjoint entre le PNUD, le HCDH et le FNUAP. Il s'agit entre autre de réaliser (i) une première étude se focalisant sur l'analyse des lacunes au niveau des indicateurs relatifs aux ODD ou **Data Gap Analysis**, afin de déterminer le degré de disponibilité des données statistiques permettant le suivi de la mise en œuvre des ODD et leur degré d'alignement aux indicateurs ODD, (ii) une seconde étude qui vise à cartographier l'alignement des cibles du Plan Quinquennal de Développement aux cibles ODD à travers une « analyse rapide intégrée du plan quinquennal et des stratégies nationales de développement » ou **RIA (Rapid Integration Analysis)** et (iii) une troisième étude **RIA +** qui vise à étendre l'analyse à la Constitution et aux textes législatifs relatifs aux Droits Humains et leur degré d'adéquation quant aux standards et engagement internationaux.
- La mise en place d'un nouveau cadre institutionnel multi-acteurs de pilotage des processus d'intégration et de suivi de la mise en œuvre des ODD et de coordination entre les différentes parties prenantes au niveau national et local. Dans ce cadre Les partenaires clés ont été informés des expériences internationales et des bonnes pratiques en matière de mécanismes institutionnels de coordination dans le monde. Ce qui a permis l'élaboration par le gouvernement d'un nouveau projet de décret gouvernemental. Ce programme impliquant l'intervention commune de l'ensemble des 17 agences du SNU en Tunisie.

- L'appui à l'élaboration du premier **Rapport National Volontaire sur les ODD** : en préparation de ce rapport qui a été présenté par la partie nationale en juillet 2019 au sein du forum politique de haut niveau (HLPF) et en se référant à la Résolution 70/299 de l'Assemblée Générale et des guides en vigueur, le SNU a préparé et partagé avec la partie nationale deux notes de synthèses sur les examens nationaux volontaires.
- La mise en œuvre avec l'appui du PNUD d'une campagne de sensibilisation et organisation de camps sur les ODD pour les jeunes (**SDG Camps**).

14 la production et la gestion des données statistiques :

- L'appui à travers l'intervention du FNUAP offert à l'Institut Tunisien des Statistiques (INS) à la mise en place d'une plateforme virtuelle et accessible présentant l'alignement et l'intégration des cibles ODD dans les stratégies, politiques et plans publics, et la collecte des données statistiques disponibles qui réalisent la mesure de l'atteinte des ODD en Tunisie.
- L'appui technique du PNUD à l'amélioration de la qualité des données du registre de l'état civil et pour le développement d'analyses complémentaires du RGPH 2014 : la revue du cadre juridique du registre de l'état civil et des statistiques vitales (migration, fécondité et démographie).
- L'assistance technique de la FAO à la réalisation de l'opération du recensement général agricole (RGA) en, i) appuyant matériellement l'équipe du RGA et en formant ses membres aux niveaux central et régional (plus 160 personnes) sur les aspects afférents au RGA au niveau de la conception, de l'organisation, de la mise en œuvre, du traitement, de la cartographie et de l'utilisation des résultats, ii) préparant les enquêtes, pilote, exploitation et module de base, et iii) l'élaboration du document principal du RGA ainsi que la Stratégie de communication.
- Appui de la FAO au ministère de l'agriculture pour le main-streaming et la mise en œuvre des ODD à travers l'élaboration d'une étude portant sur les potentialités d'accélération de mise en œuvre des cibles des ODD liés à l'Agriculture à la sécurité alimentaire en Tunisie, un atelier de renforcement des capacités des cadres du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (points focaux ODD) pour la mise en œuvre de l'agenda du développement durable 2030 et des ODD, et une étude pour l'accélération des cibles de l'ODD2 en Tunisie.
- L'appui à la production de statistiques agricoles désagrégées par sexe.
- L'Appui du SNU à travers la mise en place d'un mécanisme de coordination de l'aide au développement et des financements extérieurs. A l'initiative du BCR une première réflexion a été apportée pour la mise en place d'une architecture nationale pour la coordination et le suivi de l'aide au développement et des financements extérieurs.

Effet 4 : Les jeunes et femmes, demandeurs d'emplois, bénéficient d'opportunités suffisantes et appropriées, appuyées par des mécanismes et modalités adaptées, d'employabilité et d'insertion dans les circuits formels des activités économiques

Pour réaliser ce résultat stratégique, les agences onusiennes ont focalisé leur contribution à l'effort de création d'emplois et de dynamisation des filières et ont pu réaliser les interventions selon deux volets, à savoir, i) La promotion de l'emploi et des activités génératrices de richesses et ii) La promotion de filières et de chaînes de valeurs agricoles performantes et compétitives.

15 La promotion de l'emploi et des activités génératrices de richesses :

Durant 2019, le SNU, à travers les projets du BIT en Tunisie ont pu fournir l'appui technique et financier nécessaire aux partenaires nationaux tripartites (institutions gouvernementales, l'UGTT-syndicat des travailleurs et l'UTICA-syndicat des employeurs) dans l'atteinte des résultats ci-après mentionnés :

- Développement et mise en place d'un système de management de la qualité (SMQ) auprès de l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI). Il s'agit d'un outil qui permettra d'adapter les services publics de l'emploi aux besoins réels et changeants des chercheurs d'emplois, des entreprises et des partenaires. Le déploiement du SMQ a permis de former plus de 110 fonctionnaires de l'ANETI sur les aspects qualitatifs ainsi que le développement des outils et des méthodologies nécessaires. Une

certification ISO9001 :2015 est lancée et concerne 9 bureaux d'emplois dans les gouvernorats de Manouba, Zaghouan, Tunis et Kairouan.

- Réalisation, impression et diffusion d'un Diagnostic de l'emploi national tripartite en préalable à la Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE): analyse des contraintes structurelles, conjoncturelles et socioculturelles du marché du travail, étude des défis macroéconomiques, sectoriels et régionaux, identification des obstacles à une meilleure employabilité, analyse des Programmes Actifs de l'Emploi, réflexions sur la gouvernance actuelle du marché du travail et identification des conditions de réussite de la SNE 2020-30.
- Réalisation de trois études préparatoires à la SNE : les jeunes et l'emploi, les attentes des entreprises vis-à-vis de l'emploi et une analyse des politiques sectorielles en matière d'emplois Organisation de 5 ateliers nationaux et régionaux pour la formulation d'une SNE en Tunisie
- Vision et axes de la SNE élaborés et validés en Conseil Ministériel du 3 juillet 2019.
- Six diagnostics territoriaux pour Tunis, Kairouan, Zaghouan, Nabeul, Sfax et Manouba ont été finalisés. Il s'agit, pour chaque gouvernorat, d'une analyse qualitative et quantitative des opportunités économiques locales en matière d'entrepreneuriat (féminin rural pour Nabeul, Sfax et Manouba / jeunes et femmes pour Tunis, Kairouan, Zaghouan et Manouba), d'un examen pertinent du potentiel des secteurs/filières/chaînes de valeurs économiques dans chaque délégation et identification de propositions appropriées de chaînes de valeur économiques disposant de potentiel de développement d'initiatives concrètes en matière d'entrepreneuriat (féminin rural ou jeunes/femmes). Les chaînes de valeurs suivantes ont été retenues : i) pour Sfax : Amandes/ Broderie, ii) Manouba : Artisanat/Agro-alimentaire et textile au service de l'habillement, iii) Nabeul : Piment/Broderie iv) Tunis : Image, v) Kairouan et Zaghouan : tourisme alternatif. Une analyse approfondie sur le genre des chaînes de valeur de Manouba, Sfax et Nabeul a permis une meilleure compréhension des approches et méthodes d'analyse des causes liées à la faible performance, représentativité et participation des femmes entrepreneures aux opportunités offertes par ces chaînes de valeurs et ce, au profit de plus de 65 représentants des acteurs locaux d'appui à l'entrepreneuriat impliqués dans cette analyse.
- Organisation de 4 forums de développement technique de chaînes de valeurs.
- Lancement de la première enquête nationale sur les emplois informels en Tunisie et ce en étroite coopération avec l'Institut National de Statistiques et l'Observatoire National des Emplois et des Qualifications (et le PNUD). Il s'agit d'évaluer et de fournir des statistiques fiables et des informations qualitatives pertinentes sur les caractéristiques des travailleurs informels, les conditions de travail, les raisons et les principales difficultés de la transition vers l'économie formelle et sur les spécificités de genre. L'enquête vise aussi à faciliter le développement de recommandations en termes de politiques publiques visant à réduire l'ampleur de l'économie informelle, notamment pour les femmes. Une adaptation concertée au contexte tunisien du concept d'emploi informel avec les concepts internationaux a été finalisée.
- 65 formateurs, représentants les principaux acteurs d'appui à l'entrepreneuriat dans le gouvernorat de Manouba (dont 56% de femmes formatrices) ont été formés aux compétences générales liées au développement de l'entrepreneuriat. 30 formateurs ont entamé le processus de certification pour assurer un accompagnement auprès des jeunes femmes souhaitant entreprendre.
- 202 représentants des structures d'appui à l'entrepreneuriat et des partenaires sociaux, dont plus de 80% femmes, ont été formés sur les approches de chaînes de valeur et de développement local, des droits sociaux économiques des femmes et des femmes rurales, sur les mesures actuelles de protection sociale des femmes rurales et sur les méthodologies réussies en termes de développement intégré des économies rurales.
- 802 jeunes et 375 femmes rurales œuvrant ou souhaitant œuvrer en entrepreneuriat à Sfax, à Nabeul, à Kairouan, à Zaghouan et à Tunis ont été initiées et formées sur l'entrepreneuriat, les soft skills liés à l'entrepreneuriat ou sur des domaines professionnels techniques (notamment les métiers de l'image). Un programme de formation de 2 jours adapté aux spécificités des femmes rurales a été développé et adopté pour certaines formations.
- Lancement d'une évaluation de l'impact du système fiscal actuel sur l'emploi des jeunes et des femmes en vue de formuler des recommandations concrètes pour des options fiscales plus ciblées pour soutenir

une meilleure employabilité des jeunes et des femmes notamment par le biais de m'entrepreneuriat formel.

- Une cartographie des acteurs d'appui à l'entrepreneuriat dans les gouvernorats de Sfax et de Nabeul et l'évaluation de leurs capacités a été menée. Il s'agit notamment de i) Etablir un profilage des acteurs agissant dans l'entrepreneuriat féminin en fonction de leurs statuts, leurs champs/domaines d'intervention, la nature de l'appui fourni, la couverture géographique... ; ii) Analyser les capacités de ces acteurs; iii) Identifier les points forts de ces acteurs ainsi que les contraintes et les difficultés rencontrées limitant l'impact de leurs interventions auprès des femmes rurales; iv) Identifier les besoins en renforcement de capacités en lien avec leurs interventions sur l'entrepreneuriat féminin rural ; v) Evaluer les formes et le degré de coordination/synergies entre ces acteurs et proposer des recommandations sur la mise en place de mécanismes de renforcement de partenariat et de collaboration.
- Une cartographie des services financiers et de microfinance en Tunisie a été menée. Un listing des institutions, programmes et produits financiers et de microfinance opérationnelle avec un focus sur les gouvernorats de Nabeul et Sfax ainsi que des recommandations sur l'amélioration de l'accès des femmes rurales à ces services, produits et programmes ont été proposées.
- 12 cadres supérieurs de management de 3 institutions de microfinance ont été formés sur l'amélioration de la performance de leurs services notamment auprès des femmes rurales. Des outils dédiés ont été fournis et des recommandations formulées pour un meilleur accès des femmes rurales aux produits et services de la microfinance.
- Un manifeste a été adopté en avril 2019 portant sur l'engagement de la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises sur : i) le développement d'une politique meilleure pour l'entrepreneuriat féminin, ii) l'amélioration des compétences entrepreneuriales des femmes, iii) l'établissement de réseaux et la conduite d'un plaidoyer en faveur de l'entrepreneuriat féminin à forte valeur ajoutée.
- Un état des lieux sur le système d'information statistique sur la migration de travail en Tunisie a été réalisé.
- 50 cadres de l'ANETI ont été formés sur la professionnalisation des services de placement à l'international avec un alignement sur les normes internationales du travail et l'agenda du recrutement équitable.
- Appui technique pour l'élaboration d'un projet de loi portant sur l'organisation des activités de placement des tunisiens à l'étranger par les agences d'emploi privées (AEP) garantissant une meilleure protection des travailleurs migrants, criminalisant les abus graves dans le processus de recrutement et introduisant des sanctions pénales dissuasives.
- Elaboration et mise en expérimentation d'un guide opérationnel d'accompagnement pour le placement à l'international des jeunes tunisiens par les référents de l'ANETI.
- Développement de 2 plateformes de formation à l'attention des conseillers des services publics de l'emploi.
- Rédaction de 3 guides à l'attention des chercheurs d'emploi.
- Près de 200 personnes incluant les présidents des 86 nouvelles communes et leurs secrétaires généraux ainsi que les chefs d'arrondissement communaux ont été formées sur l'élaboration du PEI (Plan exceptionnel d'investissement).
- Une enquête ménage « Population & emploi des jeunes » auprès de 90 communes dont 86 nouvellement créées a été finalisée. Ces enquêtes ont permis de recueillir des données sûres : i) les conditions de vie des habitants de la commune, ii) les caractéristiques sociodémographiques et éducatives des habitants, iii) la situation socio-économique des jeunes (actifs, chômeurs).
- Une cartographie des structures installées sur le territoire communal pour 90 communes a été finalisée pour identifier les types d'interventions appropriées en vue d'une meilleure employabilité des jeunes et des femmes.

16 La promotion de filières et de chaînes de valeurs agricoles performantes et compétitives :

La promotion de filières et de chaînes de valeurs agricoles performantes et compétitives, a été une thématique principale du programme de la FAO, visant ainsi une meilleure inclusion des petits producteurs agricoles et une plus-value économique au niveau local avec un partage plus équitable entre les différents acteurs des filières. Ceci a concerné principalement trois filières stratégiques du secteur agricole tunisien, à savoir, le lait, les céréales et l'huile d'olive. Dans ce cadre, les principales réalisations pour l'année 2019 ont concernées notamment :

- L'élaboration d'une prospective pour la filière oléicole à l'horizon 2030, basée sur une approche multidisciplinaire et proposant des orientations stratégiques à court et moyen termes pour les 4 macro-concepts de la filière, à savoir, le marché et commercialisation, la transformation et valorisation, la production et productivité ainsi que la gouvernance.
- L'élaboration d'un modèle d'équilibre partiel de la filière oléicole tunisienne suivi d'une formation en modélisation au profit de 9 cadres du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. Ceci dans le but d'apporter une aide pour les décideurs en matière d'efficience des politiques internes et extérieures à engager et en matière de négociations et de politiques commerciales internationales.
- L'appui à l'amélioration de la qualité et de la stabilité de l'huile d'olive tunisienne pour un accès à la certification et à l'amélioration de la performance de la filière. Ceci à travers des formations sur la certification de l'huile d'olive, la dégustation professionnelle de l'huile d'olive tunisienne et le conseil et le domaine de vulgarisation agricole.
- L'élaboration d'un guide et formation sur les bonnes pratiques et techniques de fumigation au profit de 50 gérants de centres de collecte et silos de repli des céréales.
- L'élaboration de guides et formation en bonnes pratiques pour la réduction des pertes de lait à la ferme, dans les centres de collecte et dans les centrales laitières au profit de 603 personnes (hommes et femmes), notamment des formateurs, aux gouvernorats de Bizerte et Mahdia.
- La formation de 23 cadres relevant de différentes institutions publiques en développement de systèmes alimentaires durables et chaînes de valeurs dans l'Afrique du Nord.
- La mise en place d'une unité de suivi-évaluation des pertes et gaspillages alimentaires et son renforcement par la mise en place d'un système d'information liant les différents acteurs.
- Elaboration d'un diagnostic complet sur la situation dans le secteur agricole de point de vue du poids des différentes filières, des opportunités d'investissement et des opportunités de positionnement des jeunes. Ce diagnostic a été suivi par une analyse approfondie sur la filière oléicole et la filière ovins laitiers dans la région du Nord-Ouest du pays. Ceci, aidera l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles à orienter la création des entreprises agricoles par les jeunes.
- Appui à 60 petits pêcheurs artisanaux avec un renforcement de capacités en matière de pêche et de valorisation du Crabe bleu et un appui matériel avec la distribution de 1500 nasses polyvalentes appropriées à l'activité.
- Elaboration d'études thématiques sur la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, les possibilités de promotion de l'aquaculture en Tunisie, état des lieux de la crevetticulture en Tunisie et les niches d'emploi dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ces études mises à la disposition des institutions publiques, des structures professionnelles et du secteur privé, aideront à améliorer la performance du secteur de la pêche et de l'aquaculture, son potentiel d'emploi et les revenus des pêcheurs.

Effet 5 : L'Etat en partenariat avec le secteur privé et les acteurs de l'économie sociale et solidaire favorisent un développement économique (des secteurs) performant et intégré

Sous cet effet, les interventions des agences onusiennes en Tunisie se sont articulées autour des principaux volets suivants, à savoir, i) La promotion de l'économie sociale et solidaire et ii) La planification régionale et locale, inclusive et intégrée.

17 La promotion de l'économie sociale et solidaire :

Sous ce volet, il est à noter que le concours de l'expertise du BIT à travers les interventions menées ont permis entre autres d'enregistrer les principaux résultats suivants :

- Finalisation d'un projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS). Le projet de loi a été adopté par un conseil ministériel en juillet 2019 et a été soumis à l'assemblée des députés du peuple pour adoption.

- Création en partenariat avec le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi du premier mécanisme de financement des entreprises solidaires, un mécanisme intégré dans le fonds national de l'emploi.
- Mise en place d'une plateforme de coordination des acteurs de l'économie sociale et solidaire (Chabaka.tn).
- Développement et mise en œuvre d'une stratégie régionale de création d'emploi à travers l'économie sociale et solidaire selon une approche participative décentralisée.
- Elaboration d'un projet de compte satellite de l'ESS grâce à un appui au groupe de travail piloté par le Conseil National de la Statistique et composé des représentants de ministères, organismes publics, partenaires sociaux, organisations de la société et civile avec pour objectif la mise en place d'un système d'information statistique sur l'ESS permettant de produire des données socioéconomiques fiables et précises sur le secteur.
- L'appui du BIT au développement et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de création d'emploi à travers l'économie sociale et solidaire selon une approche participative décentralisée, notamment : i) Mise en œuvre des actions prioritaires des plans d'action régionaux pour l'emploi à travers l'ESS dans les quatre gouvernorats du Nord-Ouest (Kef, Siliana, Béja et Jendouba), ii) Développement des outils et démarches d'accompagnement des projets d'ESS et formation d'un premier noyau de 90 accompagnateurs des projets d'ESS, iii) Accompagnement de 32 projets ESS implantés sur 23 délégations du Nord-Ouest et création de 300 emplois directs et 3000 emplois indirects dont 60% pour les femmes.

Par ailleurs, l'expertise technique de la FAO a porté sur des actions d'appui aux coopératives agricoles et aux organisations professionnelles, afin de contribuer à l'effort de promotion de l'ESS en Tunisie. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- Appui à trois groupements de développement agricole et de la pêche (GDAP), comme structures de développement communautaire et inclusif dans les régions du Sud-Est de la Tunisie. Ceci à travers l'élaboration de protocoles d'accord permettant un appui matériel et un renforcement de capacités pour la promotion des activités génératrices de revenus basée sur la valorisation des potentialités locales. En termes d'impact, ce travail a permis, (i) une augmentation des revenus annuels de 22 agriculteurs ayant bénéficié de l'activité d'aviculture de 400 TND, (ii) une augmentation des revenus annuels des 30 paysans ayant bénéficié de l'activité d'apiculture de 375 TND, (iii) une augmentation des revenus annuels de 40 éleveurs ayant bénéficié d'un total de 182 têtes de brebis de TND pour chaque bénéficiaire, (iv) la promotion de l'artisanat a permis à 50 femmes de gagner un revenu supplémentaire par femme de TND, (v) un total de 60 agriculteurs formés à la gestion durable des ressources en eau à travers les techniques ancestrales adaptées à la région, et (vi) 70% des bénéficiaires des formations (ovin, caprin et apiculture) ont indiqué avoir changé leurs pratiques d'élevage, mettant en application les nouvelles notions apprises et compétences acquises.
- Appui à la Mise en place d'un partenariat public-privé en matière de vulgarisation agricole. Cet appui fait l'objet d'un nouveau projet d'assistance technique approuvé en 2019. Dans ce cadre, un premier atelier de sensibilisation et de partage des bonnes pratiques et expériences des systèmes de vulgarisation dans le monde a été organisé au profit d'une centaine de participants représentant les différents acteurs concernés des institutions publiques, des organisations professionnelles et du secteur privé.

18 La planification régionale et locale, inclusive et équitable :

Le SNU a renforcé en 2019 son appui à la *planification régionale et locale, inclusive et intégrée* en accomplissant les réalisations suivantes :

- Production des lignes directrices sur les ODD dans le gouvernorat de Médenine permettant un premier exercice de localisation du Programme 2030 dans la région, et notamment l'ODD 16.
- L'inscription des ODD dans les plans municipaux et leur localisation, avec le concours du PNUD via l'appui offert aux municipalités.
- Appui technique du BIT pour le développement des plans de développement locaux pour 90 communes.

- Appui du BIT au renforcement de capacités des cadres communaux pour accompagner l'identification des projets de proximité.
- Initiation d'un programme intégré pour la valorisation des ressources naturelles et énergies renouvelable pour le développement de la région du Sahara, appui du PNUD au profit du ministère chargé de l'énergie.
- Appui de la FAO pour favoriser la coopération Sud-Sud et l'échange d'expérience entre les pays de l'UMA dans le domaine de la promotion des coopératives agricoles.
- Appui à l'amélioration de la gouvernance et du développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie. Dans ce cadre, la FAO a élaboré une étude de sur la restructuration de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, favorisant plus de décentralisation des services publics et une meilleure coordination avec les organisations professionnelles agricoles.
- La promotion du patrimoine culturel via un appui de l'UNESCO visant, i) le renforcement des capacités des professionnels du patrimoine dans le processus de proposition d'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial, ainsi que leur conservation et leur gestion, ii) le renforcement des capacités des institutions nationales chargées de la culture et du patrimoine dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (en particulier pour l'élaboration de plans et de politiques de sauvegarde du PCI).

AXE 3 : LES ACTEURS REGIONAUX GERENT D'UNE MANIERE EFFICIENTE ET EXPLOITENT D'UNE MANIERE OPTIMALE, DURABLE ET INCLUSIVE LES RESSOURCES REGIONALES.

Conscient de l'importance de gagner le pari d'une croissance profitable à tous, et respectueuse de l'environnement, le SNU a appuyé la partie tunisienne, afin de travailler de concert à des interventions qui renforcent les pouvoirs publics à mener des actions de veille à la soutenabilité de l'exploitation des ressources, la réduction des gaspillages et la préservation de l'environnement comme promesse aux générations futures,

Ainsi, et dans le cadre de cet axe portant sur un modèle de développement respectant l'environnement et les principes de l'économie verte, la protection de l'environnement et de la biodiversité (ODD 13), grâce à l'appui du PNUD et après la publication, en 2018, du 6ème rapport national sur la biodiversité, un Conseil des Ministres a adopté le protocole de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), premier instrument juridique supra-étatique et spécifique à la gestion intégrée des zones côtières et soumis au Parlement pour adoption.

Aussi, et avec le soutien financier de la Banque mondiale (BM) et technique du PNUD, la Tunisie a lancé, en juin dernier, le projet "appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone". Ce projet vise à aider la Tunisie à préparer une feuille de route pour la mise en place des instruments de tarification du carbone en tant que moyen de lutte contre le changement climatique.

Effet 6 : Les acteurs régionaux assurent la préservation et le développement des ressources du pays d'une manière efficiente, durable et inclusive

Pour réaliser ce résultat stratégique, les agences onusiennes ont focalisé leur contribution sur les domaines suivants : i) la transition énergétique, iii) la gestion et utilisation des ressources en eau, et iv) la lutte contre la pollution industrielle.

19 La transition énergétique :

Il est à noter que les autorités tunisiennes ont au cours de l'année 2019, pris la décision de sursoir à la décision de création du Ministère chargé de l'Énergie et de la Transition énergétique qui a été créé en 2017, et de rattacher ce dossier stratégique au département de l'Industrie. Faute d'interlocuteur institutionnel dédié, ceci a impacté négativement l'avancement dans la réalisation des objectifs arrêtés dans ce domaine, surtout après avoir connu une nette évolution en 2018, suite à l'élaboration et l'adoption du « Plan d'accélération du Plan Solaire Tunisien (PST) ». Néanmoins, dans le domaine de la transition énergétique, la Tunisie a connu en 2019 certains résultats ont tout de même été enregistrés, grâce notamment à l'appui du PNUD, dont les plus notables sont :

- La continuation des mesures d'accélération de la mise en œuvre du PST, à travers le suivi de l'exécution des mesures du plan d'action (21 mesures) adopté par le gouvernement tunisien le 28 février 2018 donnant lieu à une capacité additionnelle de 1900 MW sur la période 2018-2025 dont 1000 MW sous forme de concession reposant sur un partenariat public-privé.
- La poursuite des mesures d'accélération de la mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs économiques en vue de réduire la demande d'énergie primaire de 30% en 2030.
- Des autorisations de production d'électricité à partir des énergies renouvelables (notamment solaire et éolien pour des puissances respectives de 1/10 MW et 3/30MW) ont été accordées à des opérateurs privés nationaux et internationaux, pour contribuer à élever la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays.
- Une meilleure gouvernance du secteur des énergies renouvelables reposant sur plus de transparence et d'efficacité et renforcée à travers, i) un appui du PNUD à la mise en place d'un help desk au sein de l'ANME à travers la définition de son mandat et des ressources nécessaires à son opérationnalisation, ii) l'adoption d'une démarche pour la restructuration de l'ANME afin de lui permettre de répondre aux

défis de la transition énergétique en Tunisie, y compris la gestion du Fonds de Transition Energétique, et iii) le démarrage de la mission de mise à jour du cadre réglementaire pour le régulateur indépendant pour les énergies renouvelables.

- La promulgation d'un texte de loi permettant la décentralisation de la production indépendante de l'électricité à partir des énergies renouvelables dans le cadre du régime de l'autoproduction, et l'élaboration des décrets d'application grâce à un appui technique du PNUD.
- Initiation d'un programme intégré pour la valorisation des ressources naturelles et énergies renouvelables pour le développement de la région du Sahara, appui du PNUD offert au ministère chargé de l'énergie.

20 Gestion et utilisation des ressources en eau :

Dans le domaine de la gestion et utilisation des ressources en eau, l'appui stratégique et technique du SNU a permis d'enregistrer les résultats suivants :

- 100 jeunes ont été sensibilisés et formés à la conception d'outils et modèles de gestion de l'eau sous la thématique « irrigation intelligente ». La formation a été suivie par la constitution d'une dizaine d'équipes d'étudiants dans l'objectif de concourir pour le meilleur projet et bénéficier de l'appui de la FAO. Le résultat de l'exercice s'est concrétisé le 3 décembre 2019 par la sélection de trois propositions parmi les huit présentées dans le cadre d'un Hackathon. Un protocole d'accord a été développée entre la FAO et Smart Tunisian Technoparks (S2T) pour la concrétisation des projets retenus et la consolidation de la participation de la jeunesse au développement de « l'agriculture numérique » et la gestion de l'eau.
- 4 écoles champs paysans regroupant 80 agriculteurs dont l'âge varie entre 30 et 55 ans et portant sur l'oléiculture ont été installées à Kairouan. Ces écoles ont pour objectif d'introduire des bonnes pratiques agricoles, relatives à l'utilisation de l'eau et les pratiques agroécologiques dans le cadre d'une dynamique de groupe, permettant une inclusion des jeunes, femmes et petits agriculteurs.
- Appui à la mise en place, en collaboration avec l'Institut National des Grandes Cultures, d'une plateforme multi-acteurs, permettant de trouver des solutions innovantes aux problèmes des grandes cultures, afin de soutenir les efforts des petits agriculteurs pour améliorer la productivité des terres et de l'eau et s'adapter au changement climatique.
- La gestion durable des ressources en eau dans 4 gouvernorats du sud-est (Gabes, Tataouine, Kébili et Médenine) à travers la préparation de Plans de Développement Participatifs.
- Une meilleure connaissance sur la problématique de l'eau au niveau agricole à travers la capitalisation des leçons apprises en matière d'utilisation des systèmes de pompage solaire (SPIS), et le renforcement des capacités, avec le concours de la coopération allemande, des cadres de l'administration dans la gestion des ressources en eau, et leur formation sur l'outil SPIS TOOLBOX développé par la FAO et la GIZ.

21 Dans le cadre de la lutte contre la pollution industrielle :

Dans le domaine de la lutte contre la pollution industrielle, l'appui stratégique et technique du SNU a permis d'enregistrer les résultats suivants :

- L'élaboration d'un diagnostic des sources de pollution et l'analyse de ses causes permettant d'identifier des mesures d'amélioration de la situation.
- L'appui à l'application de la Convention de Minamata via : i) la proposition d'un Plan d'Action pour améliorer la Gestion du Mercure en Tunisie et les aspects Institutionnels et Réglementaires, ii) l'élaboration d'Inventaire National des Rejets de Mercure, iii) l'acquisition des équipements au profit de CITET et formation des techniciens sur l'utilisation des nouveaux équipements, iv) la sensibilisation des différents partenaires sur les dangers du mercure et v) démarrage d'une étude sur le risque sanitaire lié au mercure du site SNCPA notamment sur les femmes travaillant à proximité du site à Kasserine (oued Andlou et la plaine d'El Arich), qui sont plus exposées par le mercure.

EFFET 7 : Les autorités publiques préviennent et gèrent d'une manière mieux cordonnée et plus efficace les crises humanitaires et les catastrophes.

Pour réaliser ce résultat stratégique, les agences onusiennes, notamment l'IOM, le HCR, l'UNICEF, la FAO, le PAM et l'OMS ont focalisé leur contribution sur les domaines suivants : i) la réponse aux inondations de Nabeul, ii) la préparation d'un plan de contingence en prévision d'un afflux de réfugiés depuis la Lybie iv) la lutte contre les maladies animales et végétales, v) la veille sur le COVID 19.

En réponse aux **inondations qu'a connu la région de Nabeul** en novembre 2018, le SNU s'est mobilisé dans le cadre de la méthodologie commune internationale d'évaluation des besoins post catastrophes (*Post Disaster Needs Assessment- PDNA*) et en collaboration avec la BM et l'UE pour assurer le relèvement durable des moyens de subsistance des populations sinistrées et l'amélioration de leurs conditions de vie, tout en réduisant leur vulnérabilité face aux risques futurs.

Aussi, des initiatives ont été lancées par le BIT dans les communes de Takelsa et de Korbus (Gouvernorat de Nabeul) en vue d'améliorer la qualité de vie des habitants et d'essayer de limiter les dégâts causés par les inondations de 2018. Dans ce cadre, les résultats suivants sont à noter :

- Enquête « secteur pêche artisanale à Sidi Raies » dans la commune de Korbus.
- Un Plan de Développement Local pour la commune de Tekelsa a été finalisé.
- Lancement d'un chantier école de réfection de la couche de fondation des voiries dans le quartier Erriadh de Sidi Raies ainsi que leurs revêtements par des pavés en pierre à joint sec. La superficie de ce chantier est de 7050 m².
- Création d'une coopérative qui regroupe tous les pêcheurs de Sidi Raies.
- Ateliers de renforcement de capacités sur des sujets techniques en relation avec l'amélioration des techniques de pêche, la santé et sécurité au travail et les compétences des femmes ramendeuses ont été organisés.
- Acquisition d'équipements de protection individuelle des pêcheurs (GPS, tenues de protection adaptées, kits de premier secours, ...).
- Acquisition d'équipements pour l'amélioration de la qualité des produits (glacières pour embarcation, des frigos de congélation, ...).
- Construction d'un local en structure légère pour la coopérative des pêcheurs avec un abri pour le stockage de leurs outillages.
- Confection d'un système mécanisé pour tirer les embarcations et réduire les risques d'accidents lors de la manutention.
- Réalisation de l'étude technique pour la construction d'un ouvrage de protection du port (digue à talus).

Dans le cadre de la **préparation du plan de contingence en cas d'afflux massif de réfugiés depuis la Lybie**, les agences Onusiennes en Tunisie (IOM, UNICEF, HCR, PAM, OMS) ont soutenu les autorités tunisiennes notamment le MAE, le MI, MD et le MEHAT à l'élaboration de ce plan et la réponse pays, qui s'articule autour de 5 groupes sectorielles, à savoir, (i) l'accueil du flux de populations, (ii) l'hébergement et la mise en place des abris, (iii) l'approvisionnement alimentaire, (iv) la prise en charge santé, (v) l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Par ailleurs, et dans le cadre de la **lutte contre les maladies animales et végétales**, l'apport technique du SNU à travers les actions de la FAO, a permis de réaliser la veille et la prévention à l'encontre des maladies animales émergentes (PPR, fièvre de la Vallée du Rift et Influenza aviaire hautement pathogène) mais aussi la prévention face à celles d'origine végétales (*Xylella phastidiosa* et charançon rouge du palmier CRP).

La **veille sur le COVID-19**, dès l'apparition du foyer de covid-19 en Chine durant le mois de décembre 2019, l'OMS à apporter son appui au Ministère de la Santé, pour assurer la veille et le suivi de l'évolution de la situation et la sensibilisation des équipes du Ministère de la Santé aux aspects de prévention et de préparation, pour répondre efficacement en cas d'aggravation.

Dans le cadre de ce domaine thématique, le SNU s'est engagé dans le cadre de l'UNDAF à réaliser avec ses partenaires d'ici 2020 essentiellement 3 résultats stratégiques à savoir :

- 1) La réalisation des réformes sociales basées sur des données probantes et fondées sur l'équité (**effet 6**).
- 2) Accès équitable à des services sociaux de qualité (**effet 7**).
- 3) Meilleure protection sociale des groupes vulnérables (**effet 8**).

Sur la voie de la réalisation ces résultats stratégiques indiqués ci-dessus, plusieurs contributions ont été apportées au cours de l'année 2019 par les agences des Nations Unies, qui sont résumées comme suit :

Effet 8 : Les autorités publiques élaborent, suivent et évaluent d'une manière participative des réformes sociales basées sur des données probantes et fondées sur l'équité.

Pour réaliser ce résultat stratégique, les agences onusiennes ont pu **renforcer la gouvernance du processus des réformes** en apportant leur appui technique, stratégique et de **facilitation du dialogue aux réformes dans les domaines de i) la protection sociale ii) le système de santé et iii) le système éducatif.**

22 Réforme de la protection sociale :

La protection sociale en Tunisie a été marquée par l'adoption de la loi organique N°10-2019 du 31 janvier 2019 relative à la création du programme « **AMEN SOCIAL** » pour la promotion des catégories pauvres et à revenu limité. C'est la première fois que la notion de pauvreté soit bien définie en adoptant l'approche onusienne multidimensionnelle de la pauvreté. En effet, en vertu de l'article 2 de la même loi "sont considérées *catégories pauvres et catégories à revenu limité*, les individus ou les familles qui souffrent d'une privation multidimensionnelle touchant le revenu, la santé, l'éducation, l'accès aux services publics et les conditions de vie.

Deux structures seront créées dans le cadre de ce programme, (i) le Conseil supérieur pour le développement social, présidé par le chef du gouvernement et (ii) l'Agence nationale pour l'intégration et le développement social. Outre le programme « **Amen Social** », une stratégie pour la lutte contre l'exclusion, la réduction de la pauvreté et de leurs causes est en cours d'élaboration et vise l'élaboration ainsi que le développement de programmes et de mécanismes d'inclusion sociale et d'autonomisation économique au profit des catégories pauvres et des catégories à revenu limité en vue de les aider à sortir de la précarité.

Aussi, le travail du SNU pour renforcer le socle de protection sociale et appuyer les réformes du Ministère des Affaires sociales (MAS) s'est concentré autour des actions et réalisations suivantes :

- Une assistance technique pour la préparation de la loi organique pour le socle national de protection sociale et le décret de mise en œuvre de l'allocation monétaire pour les enfants.
- Appui technique et financier au MAS pour l'organisation de la Conférence nationale sur le système de la protection sociale ayant pour thème : « *Pour la mise en place d'un Socle de Protection Sociale en Tunisie* » : Tunis-Mai 2019.
- Publication et impression de la note d'orientation stratégique sur la réforme de la protection sociale avec une vision stratégique sur le socle de protection sociale basée sur l'équité, les droits de l'Homme et axée sur l'enfant couvrant les quatre piliers, i) protection sociale pour les enfants, ii) protection sociale pour les personnes en âge de travailler, iii) couverture médicale universelle, iv) revenu minimum pour les personnes âgées et personnes handicapées.
- Ateliers et conférences avec les partenaires sociaux, les parlementaires, la société civile facilitant les débats et le plaidoyer pour l'extension de la protection sociale. Un appui technique et financier a été apporté au MAS pour la conduite d'une étude sur « *l'évaluation du rôle des travailleurs sociaux* » et le développement d'un plan d'action pour une meilleure efficacité de leurs interventions.
- Un appui technique et financier a été apporté au MAS pour l'organisation d'une conférence régionale (zone MENA) sur le rôle des travailleurs sociaux pour prévenir les violences contre les enfants et réduire leurs vulnérabilités sociales et exclusions économiques : Hammamet-Septembre 2019.

- Appui technique et financier pour la réalisation d'une analyse de « l'espace fiscal » nécessaire à la mise en place du socle national de protection sociale.
- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres pays Sud-Sud en matière de promotion de la protection sociale des enfants (Argentine) à travers la participation d'une délégation tunisienne de haut niveau à une visite d'étude à Buenos Aires pour s'informer de l'expérience de l'Argentine.
- Appui à l'élaboration d'une note de cadrage d'un scénario d'implémentation d'une allocation monétaire en faveur des enfants âgés de 0-5 ans.
- Assistance technique et financière pour la consolidation du document de la stratégie nationale d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté en Tunisie préparée par le MAS avec l'appui de l'UE.

23 Réforme du système de santé :

A travers l'appui essentiellement de l'OMS et du FNUAP, le SNU a apporté son appui à la réforme du système de santé en Tunisie, notamment par les actions suivantes :

- La Relance du processus de **dialogue sociétal sur la santé**, par son **institutionnalisation** (arrêté ministériel).
- Adoption par le Ministère de la santé de la stratégie Nationale de la santé maternelle et néonatale 2020-2024 avec son plan opérationnel ainsi que le budget conséquent, et partage de cette stratégie pour la mobilisation des ressources avec les partenaires au développement ainsi que la sensibilisation de 50 acteurs régionaux de la santé à cette stratégie.
- Appui au développement du plan opérationnel et budgétisation de la stratégie multisectorielle de promotion de la santé des adolescents et des Jeunes 2020-2030 qui a été finalisée en 2018.
- Appui de l'Office National de la Famille et de la Population au développement d'un plan National de Santé sexuelle et reproductive 2020-2030.
- Appui au développement du plan de préparation aux crises humanitaires pour le secteur de la Santé et mise en place d'un système de coordination et de référencement dans la région du sud pour la Santé Reproductive et GBV en cas d'urgence.

24 Réforme du système éducatif :

Reposant essentiellement sur les interventions de l'UNICEF, le SNU a appuyé la réforme de l'éducation en Tunisie à travers les actions suivantes :

- Appui à l'intégration des 'éducations à' (santé, citoyenneté, etc...) dans les curricula et la formation des inspecteurs pédagogiques.
- Continuation de l'initiative recherche-action de planification stratégique, visant le développement de plan sectoriels éducation au niveau régional.
- La continuité de la réforme curriculaire initiée en 2017, avec le travail sur la révision des curricula disciplinaires d'économie, technologie et information au niveau secondaire ainsi que sur la préparation de modules de formation sur la base du Référentiel de compétences des enseignants et les outils et guides techniques développés à partir de 2017. Ce processus de réforme curriculaire prend en considération le cadre conceptuel et programmatique des compétences de vie et de l'éducation citoyenne développé dans la région MENA. Continuation de l'appui relatif à l'accompagnement en stage des étudiants en Licence Appliquée Education et Enseignement (outils et guides de l'inspecteur encadreur et des étudiants en stage, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs en analyse des pratiques professionnelles).
- Appui du FNUAP au développement des référentiels, curricula pédagogiques et formation des formateurs parmi les inspecteurs de l'enseignement pour l'intégration de l'éducation à la santé sexuelle dans les établissements scolaires pour le groupe d'âges 5-18 ans et ce dans 13 régions pilotes.

En contribution à la réalisation de ce résultat stratégique visant à améliorer l'accès et la qualité des services sociaux, les agences des Nations Unies en Tunisie ont pu réaliser avec ses partenaires nationaux les résultats suivants :

25 Au niveau de la lutte contre l'abandon et l'échec scolaire :

En réponse au phénomène "préoccupant" en Tunisie de l'abandon et de l'échec scolaire, avec 30% des enfants et adolescents en âge de scolarité obligatoire (de 6 à 16 ans), qui sont en dehors du système éducatif et environ 100.000 qui abandonnent l'école chaque année, les Nations Unies, à travers les interventions de l'UNICEF et du FNUAP, et avec la coopération de leurs partenaires ont permis de contribuer aux efforts du gouvernement tunisien dans la lutte contre l'abandon et l'échec scolaire, notamment à travers les actions suivantes :

- Appui à la mise en place du programme contre l'abandon scolaire, qui est en cours d'expérimentation dans 9 écoles. Cela a débuté par la mise en place d'un système d'alerte précoce de l'abandon scolaire, basé sur les données administratives au niveau des écoles.
- Poursuite de l'appui au programme interministériel de « l'école de la 2^{ème} chance » pour les 12-18 ans. Les réalisations pour 2019 sont le partenariat avec le secteur privé, afin de mettre en œuvre un dispositif expérimental dans le Gouvernorat de l'Ariana. Les 2 équipes pour les 2 centres du Grand Tunis ont été recrutées et ont commencé les formations. Les directions régionales du Grand Tunis se sont rencontrées lors d'un événement le 14 novembre 2019, afin d'élaborer un plan de partenariat avec les dispositifs de prévu au programme de « l'école de la 2^{ème} Chance ». Les travaux de rénovation des 2 sites sont en cours et seront finalisés pour le premier trimestre de 2020. Enfin, la charte graphique ainsi que tous les éléments de langages pour la campagne de communication sur le programme de « l'école de la 2^{ème} Chance » ont été validé par le comité de pilotage interministériel.
- Développement des aires de jeu et d'installations sanitaires adaptées aux besoins des enfants : 11 établissements scolaires ont bénéficié précédemment des travaux prévus, dont 5 écoles ont également eu des travaux d'alimentation en eau potable et d'aménagement extérieur pour la rentrée scolaire 2019-2020 (3 chantiers réceptionnés et 2 chantiers sont en cours de réception).
- Finalisation du travail de conception architecturale pour 13 établissements scolaires (Lot nord) selon les nouveaux standards WASH développés par l'UNICEF et le Ministère de l'Education.
- 10.000 enfants et 34 établissements scolaires ont bénéficié des initiatives de promotion de l'hygiène. Ce programme vise à promouvoir le changement des comportements et le renforcement de l'hygiène de vie dans les écoles. Le cadre éducatif, enseignants et directeurs d'écoles, ainsi que 23 volontaires et leaders communautaires ont été formés. Ils ont adopté des méthodes participatives d'apprentissage afin de permettre aux enfants, filles et garçons, de devenir des champions promoteurs de comportements sains auprès des autres.
- Développement des différentes approches et outils mixtes associés au cours de la mise en œuvre du projet de promotion d'hygiène. Ils impliquent l'élaboration du manuel CHAST, Children's Hygiene and Sanitation Training et le guide d'Hygiène Menstruelle.

26 Au niveau de l'alimentation scolaire :

Reconnaissant la liaison intrinsèque entre la protection sociale, l'éducation et la nutrition et capitalisant sur l'engagement gouvernemental dans ce domaine, le SNU a apporté son appui technique, à travers les interventions du PAM, de l'UNOPS et de l'UNICEF dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Pérennisation de l'alimentation Scolaire et le programme des « cantines scolaires » pour améliorer la couverture et la qualité des repas scolaires et renforcer la coordination des actions entre les partenaires via notamment:

- La livraison de 600 repas nutritifs aux écoles satellites sélectionnées dans le cadre du projet pilote de cuisine centrale à Nadhour, Région de Zaghouan.
- La formation du personnel de l'office des œuvres scolaires (OOESCO) au sein du ministère de l'Éducation, au niveau centrale et régionale, chargé de la gestion du Programme national des cantines scolaires.

- La préparation d'une note conceptuelle pour le programme d'éducation nutritionnelle, et l'éducation à la santé (la prévention du surpoids et l'obésité) et l'élaboration des lignes directrices sur la nutrition et l'hygiène, y compris des menus nutritifs pour les repas scolaires.
- L'élaboration d'un guide d'exploitation des jardins scolaires qui sera la base des activités pédagogiques pour l'éducation environnemental des étudiantes et de l'exploitation des parcelles par les regroupements des femmes rurales.
- L'Établissement des liens entre les cantines scolaires et la production agricole locale à travers la mise en œuvre d'une convention entre les ministères de l'éducation et l'agriculture, ainsi que l'établissement du cadre légal pour que les femmes rurales puissent exploiter les jardins scolaires.
- La réalisation des partenariats solides avec des ONG nationales comme partenaires d'implémentation dans les projet mis en place dans différentes régions du pays.

27 Au niveau de la santé maternelle et néonatale :

Dans le cadre de l'implémentation du programme conjoint en santé maternelle et néonatale 2015-2020 et en vue de l'élaboration d'une Stratégie de Santé Maternelle et Néonatale (SMNN), l'équipe des Nations Unies a appuyé le Ministère de la santé à travers les actions suivantes :

- Appui du Ministère de la santé au pilotage à Nabeul et Kébili de la mise en œuvre du panier essentiel des services de santé maternels et néonataux dans le cadre de la couverture sanitaire universelle.
- Appui de l'Office National de la Famille et de la Population au développement d'un référentiel de services de santé sexuelle pour les jeunes dans les espaces amis des jeunes pour améliorer l'accès de ces jeunes.
- Renforcement des capacités des professionnels de la santé et des acteurs concernés pour le Dispositif minimum d'urgence en Santé Reproductive, en cas de crise humanitaire.
- Appui à la coordination multisectorielle par la mise en place d'un comité de coordination et plaidoyer auprès des différents ministères, société civile, parlementaires, media et groupes de jeunes pour développer des engagements relatifs au suivi de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement 25 ans après CIPD 25+. Le gouvernement et le groupe des Jeunes ont soumis et communiqué ces engagements lors de la conférence de Nairobi en Novembre 2019. Ces engagements visent à principalement à i) Assurer l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation dans le cadre de la couverture de santé universelle (CSU), ii) Éliminer la violence sexiste et les pratiques néfastes iii) Mobiliser les fonds pour mener à bien le Programme d'action de la CIPD et pérenniser les acquis réalisés, iv) Tenir compte du dividende démographique en investissant dans l'éducation, la création d'emplois et la santé des adolescents et des jeunes, y compris la planification familiale ainsi que la santé et les services en matière de sexualité et de procréation et v) Défendre le droit aux soins de santé sexuelle et reproductive dans les contextes humanitaires et fragiles.

28 Au niveau de l'amélioration des services de prise en charge des femmes et filles victimes de violences :

Suite à la mise en œuvre du programme conjoint du même nom, regroupant 8 agences des Nations Unies, 5 ministères et des organisations de la société civile et qui vise à renforcer la coordination et l'encadrement des actions prises pour améliorer les services de santé, psychosociaux, de sécurité, et juridiques aux femmes et filles victimes de violence, les résultats suivants ont été atteints :

- Appui à la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et son plan d'opérationnalisation qui ont été mis à jour afin d'inclure tous les acteurs engagés dans l'élimination de la violence basée sur le genre, et assurer une coordination multisectorielle et des actions spécifiques à mettre en œuvre par chaque acteur.
- L'UNFPA a soutenu une campagne de sensibilisation numérique sur la violence à l'égard des femmes dans les transports publics qui a été organisée pendant les 16 jours d'activisme. La campagne a atteint un large public (vu : 2 039 256).
- Appui à 6 centres de prise en charge des femmes victimes de violence, gérés par la société civile, qui ont pu servir environ 1328 femmes victime de violence en termes de prise en charge psychologique, juridique, social. L'UNFA a aussi appuyé le développement et la mise en œuvre des plans de

pérennisation des centres. Aussi, un appui a été fourni pour le développement d'un document sur le fonctionnement de ces centres et publication de la charte des valeurs et un Mémoire pour les services fournis par ces centres en relation avec les structures publiques. Le Ministère de la Femme, Famille, enfants et Séniors, avec l'appui de l'UNFPA a pu renforcer les capacités des prestataires de ces centres y compris les normes, les valeurs et caractéristiques fondamentales des SOP, l'orientation juridique de FVV et la gestion des psycho-traumatismes. Ainsi, 35 prestataires de services ont été formés sur le paquet essentiel de prise en charge de FVV : 13 professionnels des centres appartenant à des organisations de la société civile, offrant des services intégrés et multisectoriels et 22 professionnels du ministère de la Femme, y compris ceux de la ligne verte.

- La coordination et l'encadrement des actions prises pour améliorer les services de santé, psychosociaux, de sécurité, et juridiques aux femmes et filles victimes de violence par la mise en place d'un programme conjoint regroupant 8 agences des Nations Unies, 5 ministères et des organisations de la société civile. Ainsi, environ 4000 professionnels de différents secteurs ont été formés. L'UNFPA a appuyé directement des formations spécifiques pour les professionnels de la santé, qui a atteint plus de 2000 participants, y compris la formation des formateurs à l'orientation et aux soins; une formation à la détection et à l'orientation des VBG dans le pays, des soins multisectoriels pour les VBG, des formations sur la prise en charge psychologique spécifique, des soins aux victimes d'agressions sexuelles et la collecte de preuves de violences sexuelles dans le respect de l'intégrité du corps. Ces formations ont été renforcées par l'achat de matériel de collecte de preuves scientifiques des délits liés à la violence basée sur le genre et du matériel pour un entretien unique avec les enfants victimes de violence. En outre, les unités spécialisées des services de police et des gardes nationaux ont également été formées au soutien au WVV. Pour les juges, une formation de formateurs a eu lieu.

29 Génération de connaissances, production de données et sensibilisation sur les droits humains et l'accès aux services :

La production de données est une autre partie du système de suivi et de rapport sur les droits de l'homme à travers le développement d'études, à l'instar de :

- Appui, par le HCDH, à la mise en ligne sous forme de mini-site web de la cartographie des services de prise en charge existants dans chaque gouvernorat du pays pour les femmes et filles victimes de violences ou en situation de vulnérabilité, réalisé en appui au Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des Séniors : amélioration des fonctionnalités et production de capsules-vidéos de présentation et de mode d'emploi du site
- Appui du FNUAP au CREDIF à la réalisation d'une étude sur le type et les mécanismes de la violence basée sur le genre contre les adolescentes et sur la réponse à leurs besoins en termes de services de soins ont été présentés: L'étude a révélé un manque de connaissance des adolescentes de leurs droits sexuels et reproductifs et des structures de services connexes, une vision de la violence limitée à la violence physique et plusieurs espaces de discrimination ont été décrits comme l'école, la rue et le cyber-environnement.
- Publication par le FNUAP d'une étude sur l'impact des services de soins sur la santé mentale des victimes de VBG : cette étude a montré l'importance des soins dans l'amélioration de la santé mentale et de la situation des victimes de VBG.
- Le système de suivi des progrès et des rapports comprenait également l'organisation d'ateliers dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la production d'indicateurs spécifiques de la violence à l'égard des femmes dans les registres administratifs. Les ateliers visaient à définir les besoins de mise en œuvre de plans de renforcement des capacités pour chaque secteur pour la production de ses indicateurs spécifiques et également à définir de nouveaux indicateurs. Les ateliers visaient les secteurs de la justice, de la santé, des affaires de la femme et des affaires sociales. Un rapport préliminaire a été produit avec l'appui du FNUAP et définissant des indicateurs spécifiques.

Effet 10 : Les groupes vulnérables ayant des besoins spécifiques jouissent d'une protection sociale et juridique conforme aux engagements pris par la Tunisie dans le cadre des conventions et traités internationaux des droits de l'homme et l'égalité de genre.

Sous cet effet qui vise à assurer la protection sociale et juridique des groupes vulnérables ayant des besoins spécifiques, les agences des Nations Unies en Tunisie ont pu réaliser avec leurs partenaires nationaux les résultats suivants :

30 La promotion des droits des populations vulnérables, à travers :

- Réforme législative permettant un accès facilité à la sécurité sociale et aux bénéficiaires de couverture-santé et d'indemnités retraites pour les ouvrières agricoles, comme recommandé par le plaidoyer du HCDH et de ONUFemmes après les problèmes identifiés dans l'étude quantitative et qualitative sur le « Travail des femmes en milieu rural et leur accès à la protection sociale » produite en 2016.
- En appui au Ministère de la femme, famille, enfance et seniors, sensibilisation de 81 représentants des directions régionales des Affaires sociales, de l'Agriculture, et de la Femme, famille, enfance et seniors à la réforme et aux procédures de coordination/coopération nécessaires entre les différents ministères concernés pour une application effective de la réforme et formation de 104 Ambassadeurs-trices « Ahmini » chargées de démarcher les femmes concernées et de leur expliquer leurs nouveaux droits.
- Résultat au 30 novembre 2019, 233 ouvrières agricoles ont demandé et obtenu leur affiliation et 788 nouveaux dossiers de demande étaient en attente d'être traités.

31 Génération de connaissances relatives aux groupes vulnérables :

- Réalisation de l'Analyse LNOB (Leaving No Behind), la Tunisie a été un des 3 pays pilotes avec le Népal et le Cameroun, pour la réalisation de cette étude qui identifie les groupes de populations vulnérables et les causes qui ont menées à leurs privations. Cette étude a été appuyée par 8 agences Onusiennes dont le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le PAM, la FAO, ONUHabitat, UNwomen et le BCR.
- Appui à l'Institut National de la Statistique dans le développement d'une plateforme pour la collecte des indicateurs des ODDs, conformément aux normes internationales notamment en termes de désagrégation par âge, sexe, situation d'handicap, zone géographique etc...
- Réalisation d'une étude qualitative sur la violence à l'égard des personnes âgées visant à faire la lumière sur le phénomène de la violence à l'égard des personnes âgées en Tunisie et à comprendre les facteurs déterminants de toutes les formes de violence. 34 personnes âgées et 10 prestataires de services ont été interrogés par le biais de groupes de discussion, ainsi que de différents acteurs et décideurs. Les résultats ont montré que les personnes âgées souffrent de violences psychologiques, en particulier de la part des institutions gouvernementales (hôpitaux et affaires sociales), ainsi que des partenaires et des enfants. Des violences physiques ont été signalées, en particulier dans les maisons de retraite et les membres de la famille. Les personnes âgées sont également victimes de violences économiques et de violences sexuelles. Cette étude permettra d'élaborer une stratégie nationale de protection des personnes âgées contre toutes les formes de discrimination.
- Étude sur les types et les mécanismes de la VBG contre les adolescentes et sur leurs besoins en termes de services de SSR et de VBG : L'étude a révélé un manque de connaissance des adolescentes de leurs droits sexuels et reproductifs et des services et structures connexes, une vision de la violence limitée à la violence physique et plusieurs espaces de discrimination ont été décrits tels que l'école, la rue et le cyber-environnement.
- Cartographie des sites de la population transgenre en Tunisie (Grand Tunis, région du Sahel, Gabès et Djerba). Cette cartographie a permis d'obtenir des informations précises sur les sites, le nombre de personnes qui les fréquentent et leurs profils visant à l'élaboration de futurs plans d'action pour la prévention du VIH et notamment à promouvoir des programmes de prévention spécifiques et adaptés à ces populations.
- Appui au développement d'une application mobile sur les services de SSR/VIH pour les populations clés.

32 Au niveau de la protection des enfants :

- L'UNICEF a apporté son appui pour le renforcement du système d'information sur les enfants menacés et/ou victimes de violences à travers la publication du rapport annuel du corps de délégués de protection de l'enfance comportant des données désagrégées sur les enfants menacés et/ou victimes de violences ayant été signalés et détaillant les procédures de prise en charge mises en œuvre.
- Appui au respect des normes internationales dans le système de justice juvénile à travers l'élaboration d'un manuel de procédures opérationnelles pour la prise en charge des enfants victimes de violence et les enfants témoins d'actes criminels.
- Appui aux travailleurs sociaux du MAS et du MFES travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance à travers un examen régional de la situation du personnel des services sociaux incluant la Tunisie et formulation d'un nombre de recommandations pour la promotion de la fonction et le renforcement de son rôle.
- La consolidation du système de justice juvénile avec l'appui de l'UNICEF, à travers le renforcement de capacité de 100 travailleurs sociaux dans le secteur de la protection de l'enfance.

33 Au niveau de l'appui aux personnes souffrant d'handicap :

- Mise en œuvre du Programme conjoint UNPRPD (avec PNUD) : Développement et production d'une analyse du cadre juridique existant relatif aux droits des personnes handicapées suivie de recommandations relatives aux possibles mesures à prendre pour une meilleure adéquation avec les standards internationaux en la matière.
- Mise en œuvre du Programme conjoint UNPRPD (avec PNUD) : présentation et sensibilisation de parlementaires aux stratégies d'inclusion des personnes handicapées mises en place par les ministères des Affaires sociales, de la Femme, famille, enfance & personnes âgées, de l'Emploi & de la Formation professionnelles, et des Affaires culturelles.
- Elaboration de l'étude sur les violences sexuelles et les besoins en SSR des jeunes (18-24) et des femmes (24-49) en situation de handicap : L'étude a révélé que les jeunes et les femmes en situation de handicap sont victimes de toutes les formes de violences basées sur le genre et plus spécifiquement des violences sexuelles violence et souffrent de stigmatisation et de discrimination qui entravent leur droit à une santé sexuelle et génésique satisfaisante.

34 Au niveau de l'appui à l'élimination des discriminations de tout genre et origine :

- En accord/coopération avec le Ministère de la Justice, renforcement de capacités des magistrats sur la prise en charge des cas de violence faites aux femmes pour assurer protection et réponse juridiques en accord avec les standards internationaux et les bonnes pratiques via : (i) le développement d'un Guide-ressource de 130 pages qui détaille l'esprit de la loi n°2017-58 et les nouvelles dispositions qu'elle introduit dans l'arsenal juridique tunisien, et la conformité aux standards internationaux et bonnes pratiques en matière de prise en charge des femmes victimes de violence ; (ii) la formation de 285 juges (179 femmes, 106 hommes) sur la base de ce Guide, et (iii) une Formation de Formateurs (ToT), de 12 jours étalés sur 3 sessions, de 16 magistrats appelés à former en retour leurs pairs en 2020 dans un souci de développement des capacités nationales sur le sujet et de couverture la plus large possible des magistrats formés.
- Identification des obstacles et formulation de recommandations pour une mise en œuvre plus effective de la loi n°2017-58 en général, par l'organisation d'une conférence nationale de réflexion en Mars 2019 en appui au Ministère de la femme, famille, enfance et seniors, et en coordination avec le Conseil de l'Europe, qui a rassemblé plus de 100 professionnels de services de secteurs de la santé, du psychosocial, de la justice et de la sécurité, avec un focus spécial pour le HCDH sur le secteur de la justice (ie. Invitation et prise en charge de 20 avocats et magistrats des régions et de Tunis).
- Identification des obstacles et formulation de recommandations pour une mise en œuvre plus effective des dispositions relatives aux ordonnances de protection de la loi 2017-58, par l'organisation d'un atelier national de réflexion de 2 jours rassemblant tous les juges de la famille des 28 Tribunaux de Première Instance du pays.

- En accord/coopération avec le Ministère de l'Intérieur, renforcement de capacités de 76 membres des forces de sécurité (terre, mer, air) pour une gestion des frontières dans le respect des droits de la personne et des migrants en particulier, via 4 sessions de formation, accompagnées du développement et de la dissémination de brochures de sensibilisation et de présentation des principes à respecter.
- Renforcement de capacités de 110 avocats (via 3 sessions de formation à Tunis, Sfax et Sousse) pour un recours effectif à la nouvelle loi n°2018-50 criminalisant la discrimination raciale, et création de services d'aide juridique dans 6 gouvernorats (Bizerte, Tunis, Medenine, Monastir, Gabes, Sfax) en partenariat avec des organisations de la société civile et non gouvernementales et production d'un Guide-Ressource sur la loi 2018-50 et la Convention internationale relative à l'élimination de la discrimination raciale.

REALISATIONS DANS LA THEMATIQUE DE LA PROMOTION DU GENRE

Afin de renforcer les interventions relatives à la promotion du genre en Tunisie, en plus des 3 groupes de résultats prévus à par l'UNDAF, groupe thématique transversale dédié à la thématique du genre (GTG) a été mis en place, dans le but est de renforcer la redevabilité et l'harmonisation des interventions des agences onusiennes en matière d'égalité de genre dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation du Plan d'Action de l'UNDAF 2015-2019.

Le groupe thématique comprend les représentants de toutes les Agences des Nations Unies qui interviennent en Tunisie. La coordination du groupe thématique Genre est assurée par l'ONU Femmes qui veille au i) Respect du mandat par le groupe, ii) La mise en œuvre du plan de travail et l'atteinte des résultats prévus par le GTG, iii) La mise en place de mécanismes de participation effective de ses membres, iv) Le suivi et l'évaluation du plan de travail convenu.

L'action du GTG en 2019 s'est articulée autour des résultats suivants :

Discussion des différents projets des différentes agences qui intègrent la dimension genre et qui traitent de l'amélioration de la condition des femmes, en Tunisie.

- Discussion des différents événements durant l'année.
- Présentation du processus de création du groupe de coordination genre au niveau des bailleurs de fonds.
- Actions conjointes (ONU Femmes et ONUDI sur l'entrepreneuriat féminin ; UNFPA et ONU Femmes sur la contextualisation de l'ODD 5).
- Discussion et brainstorming autour des différents projets programmés en 2019 et qui intègrent déjà la dimension genre ou traitent de l'amélioration de la condition des femmes.
- Préparation conjointe ONU Femmes et PNUD du « Tunis Gender Equality Forum » 24/26 avril 2019.
- Mise à jour de la matrice élaborée reflétant les publications disponibles et à venir, des différentes agences en matière de genre.
- Présentation du BCR de l'état d'avancement de l'exercice du CCA.
- Présentation par ONU Femmes de la création du Groupe de Coordination genre auprès des bailleurs de fonds et PTF initié par l'ambassade du Canada.
- Analyse par FAO, BCR, PAM UNFPA, HCDH, BIT et ONU Femmes, des pistes d'amélioration du GTG et formulation de quelques recommandations l'organisation du groupe Genre.
- La mise en œuvre d'un programme conjoint en 2020 entre ONU femmes et ONUDI et Pam sur l'entrepreneuriat féminin en coordination étroite avec le BIT.
- Engagement d'une action conjointe entre ONU femmes et UNFPA pour la contextualisation de l'ODD 5.
- Engagement d'une action conjointe entre UNESCO et les autres agences sur le rôle des femmes dans le secteur des médias.

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la réforme « Unis dans l'Action » - Delivering as One (DaO), maintenant devenue « Delivering Together », l'équipe pays des Nations Unies en Tunisie a décidé lors de sa retraite, en mars 2015, de commencer par mettre en œuvre le «Communicating as One» et «Operating as One». Dans ce qui suit les principales réalisations de ces deux actions pour l'année 2019.

II.33 Operating As One :

Aux fins d'accompagner la mise en œuvre de l'UNDAF sur le plan des opérations, un « Operations Management Team (OMT) » a été mis en place. Présidé par la représentante de UNICEF en Tunisie, ce groupe se réunit une fois par mois, et a entrepris en 2019 l'élaboration du BOS (Business Operation Strategy) pour la Tunisie.

Présentée en novembre 2019, la Stratégie des Opérations de l'ONU (BOS) pour la Tunisie pour la période 2020-2024 vise, grâce à la division du travail entre les agences des Nations Unies (UN), l'harmonisation des pratiques de gestion, et à l'apprentissage mutuel des bonnes pratiques, à générer des économies estimées à 1.341.025 USD et aussi à offrir des services dont le taux de satisfaction est supérieur à la moyenne. Le BOS pour la Tunisie rend ces objectifs quantifiables et permet un suivi continu des progrès et une évaluation des coûts et de la qualité des services communs. Il comporte un cadre de responsabilité et de gestion clair et exige un investissement de 21.618 USD pour atteindre les résultats escomptés.

De plus, le BOS permet non seulement de mettre en application l'objectif commun du Système des Nations Unies en Tunisie de travailler de concert, mais aussi de travailler efficacement et intelligemment avec le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, et surtout le secteur privé, plus spécifiquement les fournisseurs qui sont sollicités dans le cadre des services communs.

Enfin, en adoptant cette Stratégie, l'équipe pays marque son engagement pour la réalisation des priorités du Secrétaire Général des Nations Unies visant à garantir une gestion efficace des ressources à travers la mise en place de services communs pour l'ensemble du système des Nations Unies.

Preuve de cet engagement, le regroupement de la moitié des 17 agences onusiennes à la « Maison Bleue », en mars 2019, a permis de réaliser des économies immédiates de 170 000 USD par année, soit 25% du total, en loyers et services communs. Cela s'ajoute aux gains non quantifiables d'une meilleure coordination apportée par la proximité et l'identité « ONE UN » affichée par le partage de locaux communs.

De plus, ce regroupement progressif contribuera à une efficacité accrue et à une réduction des coûts dans les domaines des achats, gestion des ressources humaines, services financiers et logistique. Lorsqu'il sera pleinement mis en œuvre par les 17 agences des Nations Unies en Tunisie, la BOS devrait permettre de réaliser des économies supplémentaires de 1 341 025 USD sur les 5 années de son exécution 2020-2024 (soit 268 205 USD par an). Outre ces économies, la mise en œuvre de ces activités renforcera la collaboration entre les agences des Nations Unies et leur personnel ainsi que leurs partenaires.

Dates et chiffres-clés du BOS :

La retraite initiale du BOS pour le personnel des agences UN en Tunisie s'est tenu du 18 au 20 juin 2019. Cet atelier de formation a non seulement permis l'identification des services communs et formation des quatre groupes de travail selon les services concernés : (i) Achats, (ii) Ressources humaines (iii) Finances et (iv) Administration et logistique, mais aussi l'élaboration d'une feuille de route pour l'opérationnalisation effective des étapes du BOS. Enfin, ce BOS a été présenté et adopté par l'UNCT le 26 septembre 2019.

La mise en œuvre du BOS en Tunisie relève de la responsabilité de l'OMT sous le leadership direct de sa Présidence. La responsabilité incombe à l'UNCT sous la direction du Coordonnateur Résident des Nations Unies,

et permettra des économies potentielles de 1 341 025 USD sur le cycle de l'UNSDCF 2020-2025. Ce montant est le total des bénéfices réalisés par les quatre projets des groupes et ce comme suit :

- 310 037 USD par le Groupe Ressources humaines (UNICEF),
- 295 345 USD par le Groupe Finances (Lead UNOPS),
- 77 547 USD par le Groupe Administration-logistique (Lead PNUD),
- 658 096 USD par le Groupe Achats (Lead UNICEF).

RESULTATS : COMMUNICATION COMMUNE

Un groupe intitulé United Nations Communication Group (UNCG) a été mis en place sous la présidence provisoire du Coordonnateur-Résident puis par le centre de l'information des nations unies UNIC. En attendant la finalisation de la stratégie de communication conjointe en cours d'élaboration, l'UNCG a réalisé en 2019 les actions suivantes : i) la publication d'une revue de presse quotidienne à destination du staffUN en Tunisie, ii) la célébration du UN Day, iii) l'organisation de la présence médias du coordonnateur résident (presse écrite, TV, radios, presse électronique), iv) l'entame de la mise en place de la plateforme web UNInfo, v) la participation au lancement du hackathon à l'occasion de la célébration du 75^{ème} anniversaire des nations unies, vi) l'inauguration des deux salles de réunions de la maison bleue (siège des nations unies à Tunis), en présence des officiels Tunisiens (salle Hédi Annabi et salle Mongi Slim).

MOBILISATION & UTILISATION DES RESSOURCES

Principaux chiffres

DOMAINES THEMATIQUES UNDAF	RESSOURCES PREVUES	Ressources sécurisées				ACCR	Taux de mobilisation				Ressources décaissées				accr	Rythme décaissement			
		Millions \$				2017- 2018	(%)				Millions \$				2015- 2017	(%)			
	2015-2019	2015	2015- 2016	2015- 2017	2015- 2018	%	2015	2015- 2016	2015- 2017	2015- 2018	2015	2015- 2016	2015- 2017	2015- 2018	%	2015	2015- 2016	2015- 2017	2015- 2018
1 Gouvernance démocratique	47,9	16,51	32,228	45,238	61,137		34%	67%	94%	128%	13,07	25,373	37,979	49,304		79%	79%	85%	81%
2 Un modèle économique inclusif , durable inclusif	50,2	8,922	21,378	34,307	36,648		18%	43%	68%	73%	6,002	14,783	28,548	33,998		67%	69%	86%	93%
3 Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité	22,9	4,287	6,426	12,355	19,57		19%	28%	54%	85%	3,8	5,707	11,597	15,848		89%		92%	81%
Total des ressources	121	29,72	60,032	91,9	117,355		25%	50%	76%	97%	22,872	45,863	78,124	99,15		77%	76%	86%	84%

(*) Ressources sécurisées = ressources propres des agences du SNU + ressources mobilisées 2015-2018

Afin d'assurer une meilleure performance du SNU dans la réalisation des résultats planifiés dans l'UNDAF 2015-2020, il s'avère important de tirer les enseignements de la mise œuvre lors de chaque année d'exécution et de tirer les bonnes pratiques et les leçons apprises, ceci à travers :

- I. **L'examen des défis qui reste à relever et les enseignements à tirer** au niveau de la coordination, l'efficacité et l'innovation de la contribution onusienne au développement ainsi que ceux liés au contexte du pays et aux attentes des partenaires et des priorités nationales.
- II. **L'analyse des opportunités à saisir** au niveau des partenaires nationaux et des bailleurs de fonds ainsi que ceux liées à une meilleure utilisation des atouts et avantages comparatifs du SNU en Tunisie.
- III. **Des orientations globales et spécifiques à chaque thématique** seront en fin proposées pour améliorer la qualité de la contribution du SNU au développement de la Tunisie.

I. DEFIS A RELEVER

Malgré les différentes réalisations du SNU au cours des 4 premières années d'exécution de l'UNDAF, il s'avère que plusieurs défis restent à relever pour cette dernière année d'exercice, dont on peut citer :

1.1 Défis liés à la situation du pays

Les défis liés à la situation du pays, marquée par **un accroissement des revendications sociales et des problèmes de sécurité, une instabilité institutionnelle liée aux changements fréquents de gouvernements et remaniements ministériels, difficultés lors de la prise de décisions et dans la mise en œuvre des réformes, aussi un manque de lisibilité dans les choix de politiques publiques entreprises**, met le SNU devant au moins trois défis internes :

- **Défi de la mise en œuvre des projets** surtout dans les régions les plus défavorisées où la situation sécuritaire et aussi sociale est particulièrement fragile, il s'agit notamment des régions de l'intérieur du pays.
- **Défi de compréhension du contexte et identification des partenaires** dans un contexte institutionnel évolutif. En effet, face aux nombreux changements de l'exécutif, et l'instabilité gouvernementale (3 gouvernements et 6 remaniements ministériels en 4 ans), il s'avère que l'instabilité de l'exécutif a été un élément important qui explique le retard de mise en œuvre des réformes dans le pays. La multiplicité des intervenant et le turnover des interlocuteurs apportant son lot de difficultés à l'exécution des programmes arrêtés d'un commun accord.
- La lente mise en œuvre des réformes dans les domaines économique, social et le ralentissement du processus de décentralisation, a impacté négativement le rythme de réalisation des résultats escomptés de l'UNDAF, ceci est expliqué entre autre par les choix qui ont été fait de politiques publiques, non concertées entre départements ministériels, et leur appropriation par l'ensemble des intervenants, à la fois politiques, partenaires sociaux, représentants du secteur privé, organisation de la société civile, représentant des corporations professionnelles, etc.

1.2 Défis liés aux Fortes attentes des partenaires et la multiplicité des priorités nationales

Cette forte demande nationale dans un contexte mouvant et polarisé, exige du SNU de mener de front plusieurs projets à la fois tout en assurant la pertinence, la qualité l'efficacité et l'efficacité de sa réponse d'une part et le maintien de sa neutralité d'autre part.

Aussi, les priorités nationales sont multiples, conjuguées à de fortes attentes sociales, et dans un contexte de faibles marges de manœuvres au niveau financier, vu la situation extriqué des équilibres macro-économiques du pays.

1.3 Défis d'efficacité et d'innovation

Devant les **fortes attentes des partenaires** et la multiplicité croissante des priorités nationales et la raréfaction des ressources, le SNU en Tunisie est dans l'obligation de **trouver les voies et les moyens pour faire plus et mieux avec moins de ressources d'une part et faire preuve d'innovation dans son effort de mobilisation de nouvelles ressources d'autre part.**

1.4 Défis liés à la coordination externe et interne

- L'intérêt que suscite la Tunisie comme bénéficiaire d'une aide internationale conséquente en matière de développement et d'assistance technique, nécessite d'améliorer les capacités des autorités à coordonner et absorber cette aide.

- **Absence d'une plateforme formelle de coordination entre le SNU, les bailleurs de fonds et les partenaires nationaux** du type de celles issues de la déclaration de Paris. Les multiples efforts du SNU pour la mise en place d'une telle plateforme n'ont pour l'instant pas abouti entièrement.
- **Défis de la mise en œuvre des programmes conjoints** : la mise en œuvre de certains programmes conjoints se heurte à des défis liés à la coordination, à la reddition mutuelle de compte et parfois au manque de capacité des agences engagées dans les programmes conjoints.
- **Défis d'appropriation des procédures d'exécution par les partenaires nationaux.**
- Défis d'éviter **la dispersion et la duplication des interventions** et d'assurer **un meilleur ciblage** sur les dimensions clés et les groupes cibles et régions prioritaires.
- Défis de pérenniser **l'impact des interventions à long terme** à travers une planification stratégique, et une stratégie de désengagement sur le moyen terme.
- Malgré l'appréciation positive par les partenaires, l'appui du SNU à la réponse nationale à l'urgence n'a pas atteint un niveau optimal d'efficacité et d'efficience du fait de **l'absence d'un Plan national multisectoriel de contingence et de mécanismes d'alerte précoce.**

1.5 Autres défis

- L'encombrement législatif lié à la mise en conformité du cadre législatif avec la Constitution de 2014 et aux réformes importantes en période de transition démocratique, dont le retard de mise en place de la cour constitutionnelle qui devait être effective depuis 2014.
- Le défi d'assurer des ressources adéquates et pérennes aux nouvelles instances indépendantes/constitutionnelles établies pour permettre le bon exercice de leurs fonctions telles que prévues dans la loi.
- Le défi de retenir/réintégrer les 100.000 enfants et adolescents qui abandonnent l'école chaque année.
- La violence faite aux femmes et aux enfants est toujours préoccupante.
- Le système de santé se fragilise et devient une préoccupation majeure.

Enseignements tirés et perspectives

- L'appui des Partenaires Techniques et Financiers et des Institutions Financières Internationales pour accompagner les transformations institutionnelles s'est quelque peu réduite durant l'année 2019 en raison de l'importance des enjeux socio-économiques et de problématiques nouvelles telles que la décentralisation ou l'immigration. Les ressources propres aux institutions nationales restent relativement limitées. L'Assemblée des représentants du peuple par exemple dispose d'un budget annuel (2019) de 33 millions TND soit l'équivalent de 11 millions USD, l'empêchant de contribuer pleinement aux coûts d'un tel appui.
- Une certaine résistance au changement a été observée pour certaines interventions, ceci met en péril l'adoption sur le long terme des changements apportés par l'appui du SNU. La pérennité de ces interventions est un enjeu essentiel dans un contexte de transition et en mutation continu. En réponse à cela, une forte implication des bénéficiaires est assurée dans la conception et la mise en place des interventions leur permettant d'en assumer progressivement la charge.

- Les élections municipales de mai 2018 et élections législatives et présidentielles de 2019 ont présenté un risque majeur pour ce qui est du ralentissement du rythme d'exécution des programmes et projets, vu l'implication au premier plan de plusieurs partenaires d'exécution. Afin de mitiger ce risque il est important de concentrer les activités lors des prochains rendez-vous électoraux, dès la première moitié de l'année électorale, afin de limiter au maximum l'impact de la campagne électorale sur les interventions du SNU et de ses agences. L'action des projets et programmes du SNU devra également, en particulier durant le second semestre d'une année électorale donnée, se concentrer sur le renforcement des capacités des structures stables pour une plus grande pérennité et un meilleur impact sur le fonctionnement des institutions.
- Le processus de justice transitionnelle s'est avéré spécialement complexe à finaliser surtout vu les tiraillements politiques liés à ce volet, avec l'entame des démarches judiciaires suite à la publication du rapport de l'IVD en 2019, et à fin de mandat de cette instance, la situation future de ce dossier et son devenir demeure une question en suspens. Le dialogue doit être établi avec les institutions nationales, et une recherche d'interlocuteurs valables sera fondamentale pour pouvoir continuer à appuyer la mise en œuvre de ce processus qui reste clé pour la transition démocratique et l'enracinement de l'état de droit dans le pays.
- La mise en place de la cour constitutionnelle s'avère une question cruciale pour l'enracinement de l'Etat de droit en Tunisie, la non mise en place de cette cour s'est fortement ressenti en 2019 à l'occasion de plusieurs événements marquant, tel le conflit entre les deux têtes de l'exécutif (la présidence de la république et la présidence du gouvernement), lors de la discussion du devenir du processus de justice transitionnelle, à l'occasion du décès du président de la République. A chaque événement, le bon sens des acteurs tunisiens et le dialogue a permis de sortir d'une éventuelle situation de crise, mais un enseignement à tirer est la mise en place de cette cour comme mécanisme majeur d'arbitrage en dernier recours.
- La cadence du travail institutionnel et le fait que la planification se fait souvent sur le court voire le très court terme réduit les marges de partenariats solides et de long terme. Une amélioration sensible en matière de planification doit toutefois être souligné. Il n'en demeure pas moins qu'en 2019, année électorale, le report et la reprogrammation d'activités dans des délais très serrés ont parfois affecté des potentialités de partenariats.

OPPORTUNITES A SAISIR

Le nouveau contexte politique, économique et social qui prime en Tunisie offre de nouvelles opportunités de coopération avec les partenaires nationaux que le système des Nations Unies doit saisir surtout dans des domaines où il dispose d'un avantage comparatif reconnu. On peut citer à titre indicatif et non exhaustif les opportunités suivantes :

II.1 Opportunités au niveau des partenaires nationaux

- **L'engagement du gouvernement dans les réformes institutionnelles**, la transposition et la mise en œuvre des engagements internationaux, l'ouverture des acteurs aux réformes et à tirer parti de l'expérience internationale ; son intérêt pour l'évaluation des politiques publiques et la révision de la définition de certains concept (tels que la pauvreté multidimensionnelle, les laissées pour compte LNOB, l'exclusion et les discriminations, l'effort de réduction des fractures sociales...) et sa Volonté affichée de traiter les disparités de développement et d'instaurer un nouveau modèle économique et social inclusif et équitable ;
- **L'existence d'une capacité nationale d'absorption** et des ressources humaines qualifiées sur lesquelles le SNU peut capitaliser ;
- **Le dynamisme vibrant de la société civile** après la révolution, et toujours d'actualité 10 années durant, qui lui a permis de jouer un rôle crucial dans la transition démocratique du pays.

II.2 Opportunités au niveau des bailleurs de fonds

- **La disponibilité de nombreux donateurs à accompagner la Tunisie durant sa phase de transition**, à travers le SNU ce qui est de nature à faciliter l'effort de mobilisation des ressources au cours des prochaines années. Cet effort gagnerait à être davantage orienté aux domaines prioritaires de l'emploi, les réformes économiques et le développement régional. Il est à noter que cette opportunité risque de ne pas perdurer lors de la phase post transition vu la conjoncture internationale difficile.
- **Nouvelle dynamique dans la coordination entre les PTF à consolider avec l'appui du gouvernement.** Plusieurs agences des Nations Unies font partie du mécanisme de coordination et de suivi de la coopération financière et économique regroupant les ambassadeurs des pays du G7 et les représentants des institutions financières internationales lancé en Juin 2016 pour discuter des réformes en cours et de leur mise en œuvre.

II.3 Opportunités à une meilleure utilisation du potentiel et atouts du SNU dans le pays

- **Image positive des Nations Unies chez les partenaires** nationaux et internationaux (neutralité, expertise) qui a aidé à bâtir une relation de confiance.
- **Renforcement de l'équipe de pays des Nations Unies** depuis la révolution par l'installation en Tunisie de nouvelles agences des NU telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), l'office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et le Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
- **La réforme du système des nations unies lancée en 2019**, avec à sa tête le BCR et le rôle du Coordonnateur Résident comme interlocuteur privilégié du SNU avec les partenaires nationaux, et l'engagement de toutes les agences du SNU à répondre d'une même voix (One UN Hat).
- **Fort engagement des agences du SNU dans les régions** (plusieurs nouveaux projets ont démarré) avec **synergies potentielles** à exploiter.
- **Les programmes conjoints, ont montré des potentialités réelles** en termes non seulement de synergie et d'efficacité mais aussi pour faciliter la mobilisation des fonds et assurer une plus grande visibilité du SNU.

PRINCIPALES ORIENTATIONS

III.1 Au niveau programmatique : prorogation de l'UNDAF

Selon le document de l'UNDAF 2015-2019 cosigné par le Ministère des affaires étrangères et le SNU en mars 2014, il a été convenu que les deux parties adoptent « une approche souple et flexible pour gérer la mise en œuvre de l'UNDAF en fonction du contexte de transition démocratique spécifique de la Tunisie ».

En se basant sur ce principe et afin d'assurer un meilleur alignement de l'UNDAF 2015-2019 sur le plan quinquennal de développement économique et social 2016-2020 d'une part, et une meilleure synchronisation avec le calendrier politique (élections générales de 2019) d'autre part, l'équipe pays des Nations Unies en concertation avec la partie nationale a jugé nécessaire d'entamer la procédure de prorogation d'une année (2020) de l'UNDAF et des documents de programmes de pays (Country programme documents, CPD) relatifs aux trois agences PNUD, UNFPA et UNICEF travaillant en Tunisie qui couvraient initialement la période 2015-2019.

Constituant un cadre de référence flexible et adaptatif guidant le travail de l'équipe de pays du Système des Nations Unies (SNU) en Tunisie, l'UNDAF couvre désormais la période 2015-2020 et a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours pendant l'année 2018.

Cette prorogation a permis ainsi de commencer la programmation d'un nouveau cycle pluriannuel de coopération (CCA-UNDAF) au début de l'année 2019 et d'entamer les travaux nécessaires (CCA, analyse LNOB, retraits stratégiques) durant les années 2019 et 2020 afin d'identifier les nouvelles priorités. De ce fait, le nouvel UNSDCF serait signé avec le nouveau gouvernement en place pour couvrir les années 2021-2025 et s'aligner sur le futur plan de développement du pays.

III.2 Au niveau de coordination interne

- Le SNU est appelé à fournir un appui **neutre, discret, pertinent, et respectueux de la volonté souveraine des acteurs et une réponse rapide, flexible, coordonnée et harmonisée des Agences du SNU aux requêtes du gouvernement** surtout dans les domaines où certaines agences opèrent avec le même partenaire national sur des domaines d'intervention similaires ou très proches. L'harmonisation des interventions et la coordination des efforts permettront de **limiter les risques de duplication et de rationaliser l'utilisation des ressources disponibles**.
- **Activer le rôle prévu des groupes de résultats (GR) au niveau de leurs termes de références en matière de coordination, l'harmonisation** entre les différentes agences du SNU afin de promouvoir des initiatives communes et Identifier des possibles programmes conjoints.
- **Un meilleur fonctionnement des GR** reste tributaire d'un leadership renforcé, participation régulière et active des agences membres du GR en désignant formellement leurs représentants dans le GR et en respectant les délais convenus de transmission des inputs.
- **Orienter les capacités de chaque agence vers les domaines où elle peut réellement exercer son leadership et faire la différence**. Ceci est d'autant plus important que la Tunisie, en tant que Pays à Revenu Intermédiaire, dispose de ressources propres pour son développement et de ressources d'investissement des donateurs très importantes, qu'il semble plus stratégique pour les Nations Unies de pouvoir établir son rôle par rapport à cette situation, en se concentrant sur la valeur apportée par son expertise internationale, son rôle normatif et l'identification de niches spécifiques d'intervention.
- **Eviter les interventions sporadiques** avec le recours à une multitude de petits projets d'assistance et veiller à étendre et approfondir l'approche programme susceptible de créer une masse critique d'effets et d'impact au niveau des populations et régions ciblées.
- Faire l'inventaire des actions/projets des différentes agences et les consolider selon les résultats de l'UNDAF.
- **Mieux cibler les interventions à travers une meilleure compréhension du contexte et identification des partenaires** sur les dimensions clés de la transition politique, économique et sociale et entreprendre des initiatives innovantes. Il est également important de réfléchir au-delà de la conjoncture afin de **pérenniser l'action**.

- **Renforcer la capacité du staff des Nations Unies en matière RBM/HRBA** pour assurer une compréhension commune des concepts utilisés (activités, produits, effets, impact).

III.3 Au niveau de la coordination externe

Au moment où la Tunisie connaît une prolifération de l'aide bilatérale et multilatérale au développement et une multiplicité d'acteurs de développement nationaux (gouvernement, société civile, secteur privé) et internationaux (organisations internationales, bailleurs de fonds et ONG), le SNU en Tunisie est appelé plus que jamais à :

- Réactiver son rôle d'intermédiaire neutre et rassembleur entre les parties nationales et la communauté internationale, en vue de maximiser les possibilités de coordination et d'harmonisation de l'aide au développement.
- Continuer le Plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur de la création d'une plateforme formelle de coordination de l'aide conforme à l'esprit de la Déclaration de Paris. Cette exigence est d'autant plus importante et légitime que la Tunisie s'est engagée de par son adhésion à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide 2005.
- Continuer le travail engagé sur l'élaboration d'une cartographie des bailleurs des fonds et des ONG pour mieux savoir qui fait quoi, quand, comment et dans quel lieu, afin d'éviter le risque de double emploi et assurer la complémentarité des interventions des différents acteurs de développement.
- Elargir les Groupes de résultats aux partenaires nationaux et aux bailleurs de fonds d'une manière ad hoc en fonction des questions traitées, afin de renforcer les opportunités de partage d'informations, d'harmonisation de l'aide publique au développement d'une part et renforcer l'appropriation et le leadership national d'autre part.
- Consolider les partenariats avec la société civile, l'université, l'ENA et les centres de recherches.
- Renforcer l'appropriation des ODD et de l'agenda 2030, entre autres à travers le renforcement du système statistique national et son adéquation avec les indicateurs ODD.
- Se positionner comme partenaire stratégique dans l'élaboration d'une stratégie nationale de coopération Sud-Sud.
- III.4 Au niveau des domaines thématiques
- Au niveau de l'axe 1 « Gouvernance démocratique » : grâce à ses avantages comparatifs par rapport aux autres intervenants et la relation de confiance établie durant la phase de transition avec notamment les partenaires nationaux, le Système des Nations Unies (SNU) en Tunisie est capable d'assurer une contribution significative aux i) réformes engagées dans les domaines de la justice, la justice transitionnelle, de la sécurité, des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption et des médias. ii) processus des différentes élections iii) au suivi des obligations des Traités Internationaux y inclus le reporting. Face aux grandes attentes des citoyens suivant l'établissement des instances indépendantes (ISIE, HAICA, IVD, INLUCC, etc...) et aux nouvelles institutions émergentes (la cour constitutionnelle, l'INDH, l'INDDDGF, etc...).
- Au niveau de l'axe 2 «Modèle Economique inclusif durable et résilient»: contenant une panoplie de domaines thématiques (de l'appui à la planification et l'intégration des ODDs à la réduction et la gestion des catastrophes naturelles et humaines en passant par la création de l'emploi, la promotion de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture et la transition énergétique) cet axe a été jugé trop vaste pour assurer un suivi efficace de ses 3 effets. Selon les recommandations à mi-parcours de l'UNDAF, il a été jugé ainsi nécessaire d'entamer la réflexion sur un réaménagement de cet axe en le divisant en deux : un dédié à l'environnement, l'énergie, le changement climatique et la gestion des catastrophes et un autre dédié au modèle développement inclusif, le développement régional et la création de l'emploi.
- Au niveau de la création d'emploi et développement régional : Même si les moyens du SNU sont réduits par rapport à la dimension du problème de l'emploi, le Système des Nations Unies (SNU) pourra: i) cibler des niches sectorielles ou thématiques (emplois verts, artisanat et produits du terroir, tourisme culturel...). ii) encourager l'auto-emploi et les micro-projets en adoptant de nouvelles approches innovantes pour mettre en place des fonds d'amorçage pour les nouveaux promoteurs. iii) se focaliser sur les femmes et les jeunes diplômés dans des domaines innovants et à haute valeur ajoutée telles que les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) qui pourraient de surcroît améliorer la diversification de l'économie et sa transformation en une économie plus compétitive et basée sur le savoir. iv) Appuyer les réformes visant la réduction des écarts entre régions et entre groupes sociaux.

- Au niveau de l'environnement: Le Système des Nations Unies (SNU) pourra apporter son appui et son expertise technique à la promotion et le soutien aux initiatives innovantes en matière de i) préservation de gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, ii) gestion optimale des ressources hydriques, iii) analyse des facteurs des polluants environnementaux et la définition de stratégies de contrôle, iv) transition énergétique, v) adaptation et atténuation des effets de changements climatiques vi) la dégradation et l'érosion des terres.
- Au niveau de la réponse aux urgences et la gestion des catastrophes : Le SNU continuera son appui au plan de contingence pour les réfugiés et les migrants et à l'élaboration d'un Plan national multisectoriel de contingence et de mécanismes d'alerte précoce.
- Au niveau de l'axe 3 « Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité » : Le Système des Nations Unies (SNU) continuera à apporter son appui aux réformes sociales (éducation, santé, protection sociale, sécurité alimentaire) afin d'accroître la qualité et l'accès aux services de base et de protection pour les plus vulnérables. Il apportera sa valeur ajoutée dans notamment : i) l'identification des besoins et la formulation des politiques, stratégies et programmes visant l'accès/l'inclusion et la qualité, ii) plaidoyer en faveur de l'engagement de l'Etat pour accélérer les nouvelles réformes du système de protection sociale et à développer un « Socle de protection sociale » en tant que composante d'un nouveau contrat social. iii) la mise en place de référentiels, l'évaluation du niveau de qualité existant, ainsi que le suivi de la qualité des services à destination des bénéficiaires, iv) renforcement des capacités des responsables sectoriels en matière de planification, de gestion de suivi et évaluation des politiques sociales et de la qualité des services, v) la réduction de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des groupes vulnérables et la mise en place de mécanismes de ciblage et à la conception du paquet minimum de services pour chaque catégorie, vi) la mise en place des systèmes de suivi et d'évaluation, ainsi que la conduite d'études et de recherches spécifiques comprenant des données désagrégées par sexe, âge et régions basées notamment sur le recensement de 2014, vii) la mise en place de systèmes d'information spécifiques aux groupes vulnérables, viii) la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des enfants.